



# Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté



## Volume 1 :

## Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006–2010



# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
LISTE DES ACRONYMES.....	4
RESUME ANALYTIQUE .....	9
INTRODUCTION .....	12
<b>1. LA PAUVRETE EN MAURITANIE : ETAT DES LIEUX .....</b>	<b>13</b>
<b>A. PROFIL ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ .....</b>	<b>13</b>
<i>a. La pauvreté monétaire .....</i>	<i>13</i>
<i>b. Le recul de la pauvreté .....</i>	<i>14</i>
<i>c. La différenciation spatiale de la pauvreté.....</i>	<i>14</i>
<i>d. La différenciation selon les groupes socio-économiques et le genre .....</i>	<i>15</i>
<i>e. La pauvreté dans les conditions de vie.....</i>	<i>16</i>
<b>B. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ.....</b>	<b>18</b>
<b>2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP 2006-2010 .....</b>	<b>20</b>
<b>A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE1) 20</b>	<b>20</b>
<i>a. Objectifs macroéconomiques et évolution des principaux agrégats .....</i>	<i>20</i>
<i>b. Des politiques macroéconomiques visant des équilibres durables.....</i>	<i>23</i>
<i>c. L'optimisation des effets de l'activité pétrolière .....</i>	<i>24</i>
<i>d. Une réforme accélérée du secteur financier.....</i>	<i>26</i>
<i>e. L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME .....</i>	<i>26</i>
<i>f. Une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles .....</i>	<i>28</i>
<i>g. Le renforcement de la fonction économique des infrastructures.....</i>	<i>29</i>
<b>B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2) .....</b>	<b>33</b>
<i>a. Le développement rural .....</i>	<i>33</i>
<i>b. Le développement urbain.....</i>	<i>34</i>
<i>c. La promotion de la micro finance et de la micro entreprise.....</i>	<i>35</i>
<i>d. La sécurité alimentaire.....</i>	<i>36</i>
<i>e. Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté .....</i>	<i>36</i>
<b>C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3) .....</b>	<b>38</b>
<i>a. L'éducation .....</i>	<i>38</i>
<i>b. L'alphabétisation et l'enseignement originel.....</i>	<i>39</i>
<i>c. La formation technique et professionnelle .....</i>	<i>40</i>
<i>d. La santé et la nutrition.....</i>	<i>40</i>
<i>e. L'hydraulique et l'assainissement .....</i>	<i>41</i>
<i>f. L'emploi.....</i>	<i>43</i>
<i>g. La politique de population.....</i>	<i>43</i>
<i>h. La Culture, jeunesse et sports .....</i>	<i>43</i>
<i>i. La promotion féminine et l'équité de genre .....</i>	<i>43</i>
<i>j. Politique de protection de l'enfance .....</i>	<i>44</i>
<i>k. La protection sociale .....</i>	<i>44</i>
<i>l. L'accès universel aux services de base .....</i>	<i>45</i>
<b>D. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4).....</b>	<b>46</b>
<i>a. La consolidation de l'Etat de droit .....</i>	<i>46</i>
<i>b. L'amélioration de la gouvernance environnementale .....</i>	<i>47</i>

<i>c. Le renforcement des capacités de l'administration publique.....</i>	<i>48</i>
<i>d. La gestion efficace et transparente des biens publics.....</i>	<i>48</i>
<i>e. La décentralisation.....</i>	<i>49</i>
<i>f. Le renforcement des capacités de la société civile.....</i>	<i>50</i>
<i>g. La promotion de la communication.....</i>	<i>50</i>
<i>h. La promotion de l'approche participative.....</i>	<i>50</i>
<b>E. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION (AXE 5).....</b>	<b>52</b>
<i>a. Le dispositif institutionnel.....</i>	<i>52</i>
<i>b. Le système de suivi - évaluation.....</i>	<i>53</i>
<i>c. Les outils de « reporting ».....</i>	<i>53</i>
<i>d. La coordination.....</i>	<i>53</i>
<i>e. L'opérationnalisation du CSLP.....</i>	<i>54</i>
<b>F. BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>55</b>

### **Liste des encadrés**

<i>Encadré n°1. Dynamique de la pauvreté 2004-2008.....</i>	<i>16</i>
<i>Encadré n°2. L'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE).....</i>	<i>25</i>
<i>Encadré n°3. L'Aménagement des quartiers précaires dans les grandes villes.....</i>	<i>35</i>
<i>Encadré n°4. Micro finance : un cadre légal et réglementaire adapté.....</i>	<i>36</i>
<i>Encadré n°5 : Protection de la petite enfance.....</i>	<i>45</i>
<i>Encadré n°6. Les OMD : des défis à relever dans le domaine de la santé.....</i>	<i>57</i>

### **Liste des annexes**

<i>annexe 1 : Récapitulatif des principales réformes mises en œuvre en 2006-2010.....</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 2 : Programme d'Investissement Public et financement par secteur 2006-2010 (en millions d'UM).....</i>	<i>63</i>
<i>Annexe 3 : Degré d'atteinte des OMD : Evolution des OMD en Mauritanie (1990- 2010).....</i>	<i>65</i>

## LISTE DES ACRONYMES

---

ACE	Africa Coast to Europe
ADC	Association de Développement Communautaire
ADER	Agence de Développement de l'Electrification Rurale
ADSL	Asymetric Digital Subscriber Line
ADU	Agence pour le Développement Urbain
AEMP	Agence d'Exécution des Microprojets
AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AIS	Automatic Identification System
AMEXTIPE	Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public et pour l'Emploi
ANAC	Agence Nationale de l'Aviation Civile
ANADER	Agence Nationale de Développement des Energies Renouvelables
ANAIR	Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ	Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes
ANAT	Agence Nationale d'Aménagement des Terrains
ANEPA	Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement
ANRPTS	Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés
APAUS	Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services
APC	Approche Par Compétence
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APROMI	Association des Professionnels de la Micro-Finance
ARE	Autorité de Régulation
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ASYCUDA	Automatic System for Customs Data
ATCATF	Affectation des Terres et Changement d'Affectation des Terres et de la Foresterie
AVP	Accidents de la Voie Publique
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BCR	Bureau de Contrôle Routier
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BID	Banque Islamique de Développement
BNP	Banque Nationale de Paris
BTP	Bâtiment et travaux Publics
CAPEC	Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CCIAM	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Mauritanie
CCLP	Comité de Concertation sur la Lutte contre la Pauvreté
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion
CDLP	Comité de Concertation Etat - Donateurs sur la Lutte contre la Pauvreté
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEBNF	Centre d'Education de Base Non Formelle

CECEL	Caisse d'Épargne et de Crédit pour l'Élevage
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CEP	Certificat d'Études Primaires
CFPF	Centre de Formation et de Promotion Féminine
CGA	Centre de Gestion Agréé
CHME	Centre Hospitalier Mère et Enfant
CILP	Comité Interministériel de Lutte contre la Pauvreté
CM	Chef de Ménage
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNARM	Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers
CNC	Centre National de Cardiologie
CNCCI	Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International
CNHY	Commission Nationale des Hydrocarbures
CNO	Centre National d'Oncologie
CNTIE	Conseil National de transparence des Industries Extractives
CPI	Commissariat à la Promotion de l'Investissement Privé
CPM	Conseil de Politique Monétaire
CRDES	Comités Régionaux de Développement Economique et Social
CRENAM	Centre de Récupération Nutritionnel et d'Alimentation Maternelle
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
CTLP	Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté
CTS	Comité Technique Sectoriel
CTS DP	Comité Technique Suivi des Dépenses Publiques
CTSPE	Comité Technique de Suivi du Programme Economique
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DAPBI	Document Annuel de Programmation Budgétaire Initiale
DGB	Direction Générale du Budget
DGELP	Direction Générale des Elections et Libertés Publiques
DGPESD	Direction Générale de la Politique Economique et des Stratégies de Développement
DGTT	Direction Générale des Transports Terrestres
DHR	Direction des Hydrocarbures Raffinés
EE	Empreinte Ecologique
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENEMP	Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêche
ENER	Etablissement National de l'Entretien Routier
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPBR	Etablissement du Port de la Baie du Repos
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPS	Education Physique et Sportive
ESI	Indice de durabilité environnementale
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPONG	Fonds d'Appui aux Organisations Non Gouvernementales
FC	Formation Continue
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial

FIFA	Fédération Internationale de Football Amateur
FMI	Fonds Monétaire International
FNRC	Fonds National pour le Renforcement de la Société Civile
FNRH	Fonds National des Revenus des Hydrocarbures
FRD	Fonds Régional de Développement
FSAP	Financial Sector Assainissement Program
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GC	Groupe Consultatif
GFEC	Groupement Féminin d'Épargne et de Crédit
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIP.SA	Gestion des Infrastructures Pétrolières (Société Anonyme)
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSE	Groupe Socioéconomique
GSM	Global System for Mobile
GTT	Groupe Technique Thématique
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuelle
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information – Education - Communication
IHPC	Indice Harmonisé des Prix de Consommation
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IMFs	Institution de la Micro-Finance
IRDM	Initiative de la Réduction de la Dette Multilatérale
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISDH	Indice de Pauvreté Humaine
ISET	Institut Supérieur d'Enseignement Technologique
ISPS	International Ship and Port facility Security
ITIE	Initiative de la Transparence des Industries Extractives
LEHDADE	Programme de Lutte contre la Pauvreté en Zone Frontalière du Sud Est
LFI	Loi des Finances Initiales
LMD	Licence – Master – Doctorat
LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAIEO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MCJS	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
MCM	Mining Corporation of Mauritania
MCRP	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MDGFund	Millenium Development Goal Fund
MDPM/EDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre Chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MDR	Ministère du Développement Rural
MEF	Ministère de l'Enseignement Fondamental
MEFPNT	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies
MEP	Ministère de l'Energie et du Pétrole
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration

MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MICO	Mutuelle des Institutions du Crédit Oasien
MICS	Enquête Nationale par Grappe à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MIM	Ministère de l'Industrie et des Mines
MJ	Ministère de la Justice
MPE	Micro et Petites Entreprises
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPN	Marché aux Poissons de Nouakchott
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NDB	Nouadhibou
NKC	Nouakchott
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
ONSER	Office National des Services d'Eau en Milieu Rural
OSC	Organisation de la Société Civile
PANE	Plan d'Action National Environnemental
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PASK	Programme d'Aménagement du Sud Karakoro
PASOC	Programme d'Appui à la Société Civile
PDC	Programme de Développement au niveau Communautaire
PDPAS	Programme de Développement de la Pêche et Artisanale Sud
PDU	Programme de Développement Urbain
PESE	Programme d'Eradication des Séquelles de l'Esclavage
PGRN	Programme de Gestion des Ressources Naturelles
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNIME	Programme National Intégré de la Micro-Entreprise
PNP	Personnel Non Permanent
PNPo	Programme National de Populations
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPPT	Programme de Promotion de la Pierre Taillée
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECAMF	Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Micro-Finance
PRECASP	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public
PRLP	Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
PSI	Programme Spécial d'Intervention
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	Réseau Administratif de Commandement
REMOVE	Regroupement Modernisation des Villages

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGUS	Règlement Général de l'Urbanisme Simplifié
RIM	République Islamique de Mauritanie
RMDH	Rapports Mondiaux sur le Développement Humain
RMO	Rapport de Mise en Œuvre
S&E	Suivi et Evaluation
SDAU	Schéma de Développement et d'Aménagement Urbain
SGDD	Système Général de Diffusion des Données
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquis
SIGE	Système d'Information Géographique de l'Education
SIGP	Système d'Information Géographique Pétrolier
SMH	Société Mauritanienne des Hydrocarbures
SNA	Stratégie Nationale de l'Alphabétisation
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNEA	Stratégie Nationale d'Enseignement des Adultes
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM	Société Nationale des Industries Minières
SNIS	Système National d'Informations Sanitaires
SNMF	Stratégie Nationale de la Micro-Finance
SNPF	Stratégie Nationale de Promotion Féminine
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNS	Stock National de Sécurité
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
SOMIR	Société Mauritanienne des Industries de Raffinage
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SSI	Système Statistique d'Information
STCN	Standard of Training Certification and Watch Keeping
STP	Société de Transports Publics
TBA	Taux brut d'accès en première année du fondamental
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologie de l'information et de communication pour l'Education
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvénile
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
TPVIH	Taux de Prévalence du VIH SIDA
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissance Régionales Equitables
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCT	Vivres Contre Travail
VEDAN	Violence, Exploitation, Discrimination, Négligence à l'Endroit des Enfants
VIH	Virus Immunodéficience Humaine

## RESUME ANALYTIQUE

La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, adopté par la loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est fondé sur un processus largement participatif et constitue la référence en matière de formulation des politiques économiques et sociales. Il est le plan de développement du pays à moyen et long termes dont la portée stratégique vise l'éradication de la pauvreté comme un impératif national, érigée en priorité dans toutes les politiques nationales.

Le CSLP constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'agit d'un outil et d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement permettant d'obtenir leur adhésion aux objectifs de développement définis par les pouvoirs publics. A cet égard, il constitue (i) le cadre unique de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social ; (ii) le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays et ; (iii) l'instrument de base approprié pour la mobilisation des ressources pour le financement du développement.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPT (Pays Pauvres Très Endettés), le CSLP a fait l'objet d'une large concertation entre l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Il est donc le fruit de cette concertation à l'échelle nationale. Le CSLP, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) reposait initialement sur quatre axes stratégiques : (i) accélérer la croissance économique et stabiliser le cadre macroéconomique ; (ii) ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) assurer le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base et ; (iv) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

La mise en œuvre du CSLP 2001-2015 a été amorcée avec le premier plan d'actions quadriennal couvrant la période 2001-2004. Durant cette période, le système de suivi-évaluation du CSLP ne s'appuyait – en dehors des orientations générales énoncées dans ce plan d'actions - sur aucun document de référence fixant de manière précise le cadre des activités de suivi-évaluation (schéma de responsabilités, procédures d'échange d'information et de reporting, normes pour le suivi et l'évaluation, etc.). Pour l'essentiel, le système de suivi évaluation s'est limité au processus de préparation du rapport annuel de mise en œuvre (RMO). Néanmoins, la mise en œuvre du premier plan d'actions a fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'une évaluation participative, d'abord au sein des Groupes Techniques Thématiques (GTT), ensuite au niveau des différents comités de concertation (Etat – société civile – secteur privé, Etat – donateurs) et enfin, lors des travaux des ateliers inter-régionaux et des assises nationales de concertation sur la mise en œuvre du CSLP. Ce processus a permis la production régulière de rapports annuels de suivi de la pauvreté et de mise en œuvre du plan d'actions.

La révision du premier plan d'actions a été faite sur la base d'une nouvelle méthodologie de formulation et de suivi-évaluation suivant une approche marquée par le même esprit de concertation et de participation. Elle s'est traduite par une actualisation des objectifs et des orientations stratégiques qui a permis d'élaborer le second plan d'actions quinquennal qui s'étend sur la période 2006-2010. A la faveur de cette révision et en vue de corriger les insuffisances constatées, les quatre axes initiaux, considérés toujours pertinents, ont été reconduits et complétés par **un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination.**

Avec l'arrivée à terme du deuxième plan d'actions du CSLP, la révision de ce plan et l'élaboration d'un troisième plan d'actions du CSLP s'est déroulée dans un contexte marqué par: (i) l'établissement d'un nouvel état des lieux de la pauvreté à la lumière de l'EPCV 2008 qui a fait ressortir le profil et la dynamique de la

pauvreté dans le pays à travers les indicateurs fondamentaux tels que l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté ; (ii) la normalisation de la vie constitutionnelle avec l'élection libre et transparente, le 18 Juillet 2009, d'un nouveau Président de la République sur la base d'un programme qui a recueilli l'adhésion de la majorité des mauritaniens et dont l'ambition majeure est de permettre à la Mauritanie de faire face aux défis d'ordre économique, social et sécuritaire auxquels elle est confrontée; (iii) la forte mobilisation des partenaires autour des priorités de la Mauritanie à l'occasion de la table ronde de Bruxelles du 22 Juin 2010 ; et (vi) l'organisation à New York d'un sommet mondial sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui survient dix ans après la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, a offert une occasion cruciale aux Etats pour évaluer le degré d'atteinte des OMD et pour adopter de nouveaux plans d'actions permettant leur atteinte.

Cette évaluation permet de constater que la Mauritanie a enregistré certaines avancées mais elle doit encore relever des défis majeurs pour atteindre les objectifs initialement fixés.

### **Acquis du CSLP II**

Les résultats de l'enquête EPCV 2008 ont révélé notamment que l'incidence de la pauvreté est de 42%. Une telle proportion, bien que plus faible qu'en 2004 (46,7%), reste encore loin de l'objectif fixé à l'horizon 2015 qui est de 25%. Par ailleurs, le rythme de diminution de la pauvreté s'est accéléré sur la période 2004-2008 de plus de 1 point par an. Dans l'absolu, le faible niveau de réduction de la pauvreté au cours de la période du CSLP II s'explique notamment par la faible maîtrise de la croissance démographique et la répartition inégale des fruits de la croissance.

Sur la période 2006-2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7 % hors pétrole et 4 % y compris le pétrole, soit environ la moitié des prévisions, qui portaient sur une croissance de 9,4 %. Cette situation s'explique par (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaires, énergétiques et financières et ; (iii) les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'Etat, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres.

Dans les domaines sociaux, le développement des ressources humaines et la généralisation de l'accès des pauvres aux services de base, constituaient une des priorités du gouvernement au cours de la période 2006-2010. Dans ce cadre, le bilan du CSLP II, révèle certaines avancées particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de l'hydraulique, le développement urbain, l'équité du genre, ainsi que l'accès universel aux services de base.

En matière de gouvernance, des progrès importants ont été enregistrés et concernent : (i) le retour à la légitimité constitutionnelle ; (ii) la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; et (iii) la garantie des libertés fondamentales, individuelles et collectives. En outre, la promotion des droits de l'Homme a connu des progrès significatifs à travers le règlement de certaines questions humanitaires dont la solution contribue à la consolidation durable de l'unité nationale notamment : (i) le retour organisé des rapatriés et leur jouissance de leurs pleins droits ; (ii) la criminalisation des pratiques de l'esclavage ; et (iii) le règlement du passif humanitaire par la reconnaissance officielle du fait et l'indemnisation des victimes.

Enfin, des évolutions positives ont été également enregistrées, en termes : (i) d'alignement des politiques et stratégies sectorielles sur les axes et objectifs stratégiques du CSLP avec l'élaboration des plans d'actions triennaux ; (ii) d'élaboration du CDMT global comme outil de programmation permettant d'assurer l'articulation entre le CSLP et le budget ; (iii) de coordination de l'Aide Publique au Développement conformément à la Déclaration de Paris ; et (iv) d'adoption d'une approche participative et itérative dans le processus d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre du CSLP.

### **Principales faiblesses**

La mise en œuvre du CSLP présente un certain nombre de faiblesses d'ordre technique, notamment : (i) la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements liée aux insuffisances du système d'information statistique ; (ii) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières programmées liée à la faible capacité d'absorption ; (iii) l'absence d'un cadre de gestion axée sur les résultats ; (iv) le manque d'appropriation du processus CSLP par les départements sectoriels ; (v) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ; (vi) le manque de coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; et (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions.

## INTRODUCTION

La Mauritanie a élaboré en l'an 2000 un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, érigé en 2001 en Loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté faisant de ce document la référence en matière de développement économique et social à moyen et long termes.

La mise en oeuvre du CSLP est assurée à travers des plans d'actions dont le premier, quadriennal, a couvert la période 2001-2004 et le second, quinquennal, a porté sur la période 2006-2010.

Préparé dans le contexte de l'Initiative renforcée de réduction de la dette des PPTE, le CSLP a toujours fait l'objet d'une large concertation basée sur une approche participative, impliquant l'Administration, les Elus, la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers.

Au départ, le CSLP reposait sur quatre axes stratégiques: (i) accélération de la croissance économique et stabilisation du cadre macroéconomique ; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) développement des ressources humaines et expansion des services de base ; et (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

A l'occasion de l'élaboration du deuxième plan d'actions 2006-2010, un cinquième axe transversal portant sur le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination, a été introduit.

En 2010, une nouvelle révision a été entamée avec comme objectif l'élaboration d'un troisième plan d'actions qui couvre la période 2011-2015. Cette révision est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en oeuvre du CSPL II ainsi que sur les perspectives pour la période 2011-2015.

Le bilan du CSLP II montre que sur la période 2006-2010, la croissance économique s'est établie en moyenne à 3,7% hors pétrole et 4% y compris le pétrole, soit moins que la moitié des prévisions, qui portaient sur une croissance de 9,4 %. Cette situation s'explique principalement par: (i) les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière ; (ii) les crises internationales alimentaire, énergétique et financière ; et (iii) les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Cependant, il y a lieu de souligner qu'un grand nombre de réalisations ont été accomplies récemment, sur les ressources propres de l'État, particulièrement dans les domaines des infrastructures et des services de base au profit des populations les plus pauvres.

La mise en œuvre du CSLP présente un certain nombre de faiblesses d'ordre technique, notamment : (i) la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements liée aux insuffisances du système d'information statistique ; (ii) la faiblesse dans la mobilisation des ressources financières programmées, liée à la faible capacité d'absorption ; (iii) l'absence d'un cadre de gestion axée sur les résultats ; (iv) le manque d'appropriation du processus CSLP par les départements sectoriels ; (v) le faible niveau d'exécution des actions et mesures programmées et la mise en œuvre d'actions non prévues ; (vi) le manque de coordination entre les services centraux et régionaux de l'Etat ; (vii) la faible implication des autorités locales dans l'élaboration des stratégies régionales ; (viii) la faible participation des populations bénéficiaires aux projets qui les concernent ; et (ix) le chevauchement des projets dans certaines localités et le manque de recherche de synergies entre les différentes interventions.

Le présent document est structuré en deux chapitres : (i) le premier chapitre relatif à l'état des lieux de la pauvreté en 2008, décrit le profil, la dynamique et les principaux déterminants de la pauvreté ; (ii) le deuxième présente le bilan de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP 2006-2010.

# 1. LA PAUVRETE EN MAURITANIE : ETAT DES LIEUX

La pauvreté est un phénomène complexe avec de nombreuses facettes. L'importance accordée à sa réduction dans les différents programmes de développement suppose qu'un diagnostic pertinent de son évolution et des différents facteurs qui l'influencent soit effectué.

Sur la base des résultats de l'EPCV 2008, un nouvel état des lieux de la pauvreté a été dressé. Il confirme la tendance à la baisse de la pauvreté depuis 1990 et permet de faire les constatations suivantes :

- L'incidence de la pauvreté en 2008 est de 42 % : une telle proportion qui, bien que plus faible qu'en 2004 (46,7 %), reste cependant encore loin de l'objectif fixé à l'horizon 2015 qui est de 25%.
- Les données témoignent d'une diminution des inégalités de revenus mesurées par l'Indice de Gini.
- La pauvreté continue à être d'abord rurale et gagne les zones urbaines. L'exode des populations conduisant à une urbanisation rapide a favorisé la création de nouvelles poches de pauvreté dans les quartiers urbains précaires.
- La pauvreté ne semble pas très discriminatoire selon le genre du chef de ménage. En effet, elle est légèrement plus faible chez les membres des ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %).
- Les indépendants agricoles demeurent parmi les groupes socio-économiques considérés les plus touchés par la pauvreté avec une incidence voisine de 70 %.

## A. PROFIL ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ

Le profil de la pauvreté permet de cerner son caractère multidimensionnel qui se manifeste principalement sous trois formes : (i) la pauvreté monétaire ; (ii) la pauvreté dans les conditions de vie ; et (iii) la pauvreté des potentialités.

### **a. La pauvreté monétaire**

Cette approche s'appuie sur le revenu. Le revenu comptabilise tout ce que gagnent les personnes vivant habituellement sous un même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs revenus personnels. C'est ce que l'on appelle alors un ménage, même si cet ensemble de personnes se réduit à une seule personne. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV, tel que fixé par la Banque Mondiale, est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an. Le tableau 1 donne l'évolution des seuils de pauvreté et d'extrême pauvreté appliqués en Mauritanie depuis 1990 et actualisés suivant le taux d'inflation.

**Tableau 1 : Seuils de pauvreté actualisés en UM par personne et par an**

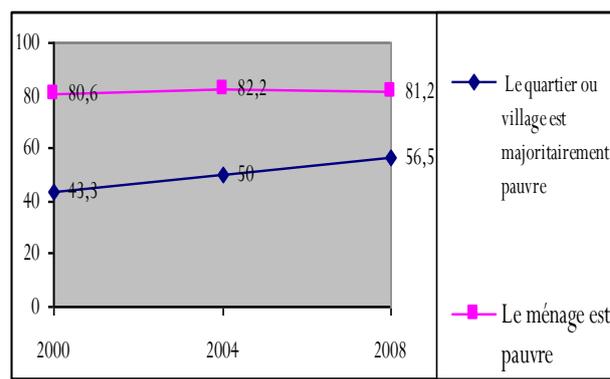
	<b>Seuil Pauvreté</b>	<b>Extrême pauvreté</b>
1990	32 800	24 400
1996	58 400	43 450
2000	72 600	54 000
2004	94 650	70 400
2008	129 000	96 000

### **b. Le recul de la pauvreté**

En 2008, 42 % de la population mauritanienne vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis que 25,9 % vivent dans l'extrême pauvreté. L'étendue de la pauvreté a toutefois reculé par rapport à l'année 2004 (46,7 %). La part des ménages pauvres est passée de 39 % en 2004 à 35,1 % en 2008.

Le recul de la pauvreté est moins marqué pour les indicateurs d'écart, lesquels reflètent l'évolution de l'inégalité au sein des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduit moins vite que la pauvreté, passant de 28,8 % en 2004 à 25,9 % en 2008, soit un recul d'environ 3 points sur la période<sup>1</sup>. Ce rythme est plus lent que celui enregistré sur la période 2000-2004 (environ 6 points). En termes absolus, le nombre de pauvres a cependant continué à augmenter, passant de 1 319 566 personnes en 2004 à 1 328 182 personnes en 2008 en raison notamment du rythme soutenu de la croissance démographique (2,4 %) entre 1998 et 2000 selon le RGPH 2000.

La pauvreté perçue demeure sensiblement au même niveau, respectivement 80,6 %, 82,2 % et 81,2 % pour les années 2000, 2004 et 2008. En outre, 56,5 % des chefs de ménages en 2008 pensent que leur quartier ou village est pauvre, alors qu'ils n'étaient que 50 % dans ce cas en 2004 et 43,3 % en 2000.

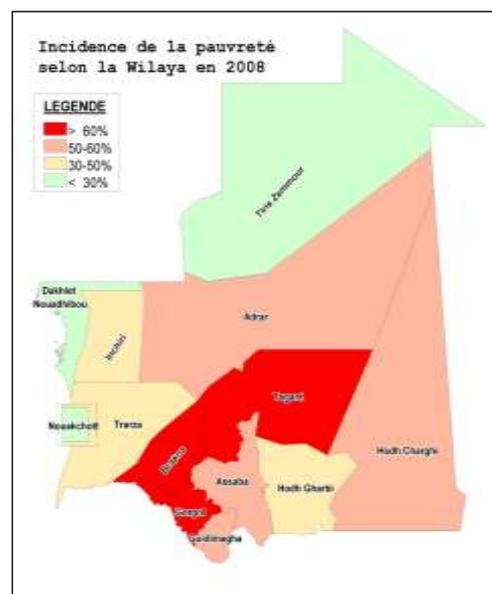


### **c. La différenciation spatiale de la pauvreté**

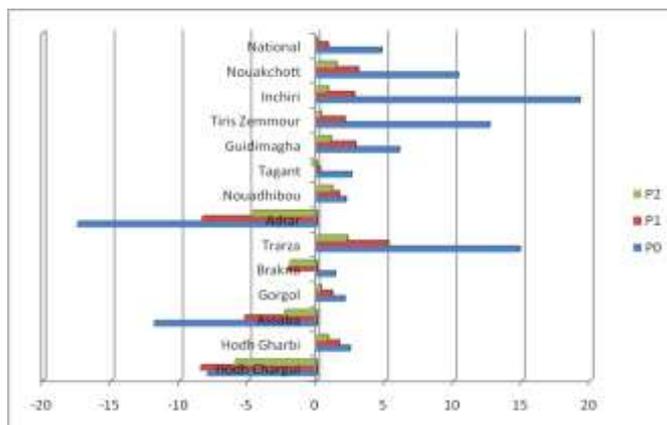
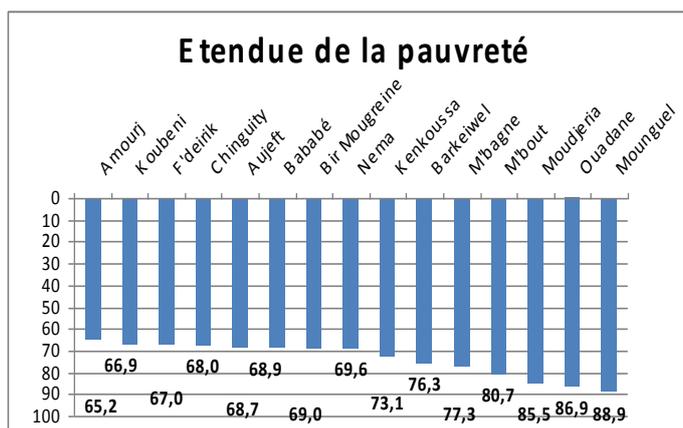
La pauvreté monétaire reste, d'abord un phénomène rural, avec une incidence de 59,4 %, contre 20,8 % en milieu urbain. En outre la zone rurale abrite plus de trois quarts (77,7 %) des pauvres du pays.

Les données de l'enquête EPCV-2008 montrent que 7 wilayas sur 13 affichent des taux de prévalence de la pauvreté supérieurs à 55 %. L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas permet de les classer en **quatre groupes principaux** : (i) les wilayas très pauvres avec un taux supérieur à 60 % (Tagant, Gorgol, Brakna) ; (ii) les wilayas assez pauvres avec des indices compris entre 55 % et 60 % (Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba) ; (iii) les wilayas où le taux est compris entre 30 % et 50 % (Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri) ; et (iv) les wilayas où le taux est inférieur à 20 % (Nouadhibou, Tiris-Zemmour et Nouakchott).

En résumé, les zones les plus touchées sont celles de l'Aftout, du Tagant, du Brakna et de la moughataa de Ouadane (Adrar) qui affichent des incidences de pauvreté de plus de 70 %.



<sup>1</sup> On note toutefois le même rythme d'évolution en pourcentage de % (11. 19%) entre l'étendue et l'extrême pauvreté entre 2004 et 2008.



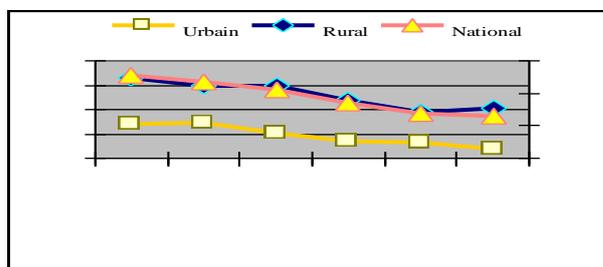
L'analyse en termes d'extrême pauvreté confirme des écarts importants dans ces disparités : les 11 moughataas les plus touchées affichent une incidence de pauvreté extrême supérieure à 50 %.

Des écarts importants sont également observés au niveau de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté est moins élevée à Nouakchott (15,6 %) que dans les autres villes (29,7 %).

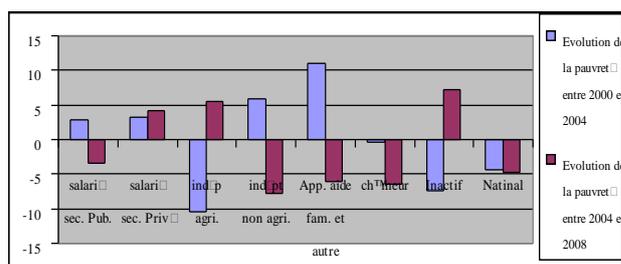
Du point de vue de la dynamique de la pauvreté, la pauvreté rurale a augmenté tandis que la pauvreté urbaine a reculé entre 2004 et 2008. En milieu urbain, l'incidence a reculé de 10 points à Nouakchott. La pauvreté a connu une aggravation entre 2004 et 2008 au niveau de trois wilayas du pays : Adrar, Assaba, et Hodh El Charghi où elle a augmenté respectivement de 18, 12 et 8 points. Les wilayas de l'Inchiri, du Trarza, du Tiris-Zemmour et de Nouakchott ont enregistré les baisses de taux pauvreté les plus importantes, soit respectivement 19, 15, 13 et 10 points.

#### **d. La différenciation selon les groupes socio-économiques et le genre**

Malgré le recul significatif de la pauvreté chez le groupe socio-économique des ménages dirigés par des indépendants agricoles sur la période 2004-2008, ce groupe demeure le plus touché par la pauvreté avec une incidence de l'ordre de 70 % tandis que le groupe le moins touché est celui des salariés du secteur public avec un taux de pauvreté d'environ 22 %.



L'incidence de la pauvreté ne varie pas sensiblement selon le chef de ménage. Elle est légèrement plus faible chez les ménages dont le chef est de sexe féminin (40,3 %) que chez ceux dont le chef est masculin (42,6 %). Elle varie toutefois selon la typologie des ménages, les ménages de type «couple avec enfants» enregistrant une forte incidence (plus de 44 %) tandis que les ménages de type «couple sans enfants» et les ménages unipersonnels apparaissent plus aisés (l'incidence de la pauvreté se situe respectivement à 11 % et 13,1 %). (Voir encadré 1)



**Tableau 2. Répartition de la population pauvre selon le type de ménage**

Type de ménage	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
<b>Unipersonnel</b>	0,2	0,9	0,6
<b>Couple sans enfants</b>	0,4	2,2	1,4
<b>Couple avec enfants</b>	45,6	41,7	43,4
<b>Monoparental nucléaire</b>	13,7	15	14,4
<b>Monoparental élargi</b>	10,2	11	10,7
<b>Famille élargie</b>	29,9	29,1	29,5
<b>Total</b>	100	100	100

**Encadré n°1. Dynamique de la pauvreté 2004-2008**

**La pauvreté reste toujours un phénomène rural** : en 2008, près de 6 personnes sur 10 en milieu rural vivent en deçà du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans le milieu rural est passée de 59 % en 2004 à 59,4 % en 2008, soit une légère hausse de 0,4 point. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une hausse plus significative, passant respectivement entre 2004 et 2008 de 20,6 % à 22,3 % et de 9,6 % à 11,1 %. L'incidence de la pauvreté dans la majorité des wilayas à vocation agropastorale a connu une augmentation, notamment celles du Hodh El Chargui (8,3 %), de l'Assaba (15,1 %), de l'Adrar (11,7 %), du Hodh El Gharbi (2,5 %), du Tagant (1 %) et du Brakna (0,1 %).

**Concernant le milieu urbain**, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,9 % en 2004 à 20,8 % en 2008, soit un recul de la pauvreté de 8 points, traduisant ainsi une nette amélioration des conditions de vie dans certains grands centres urbains notamment Nouakchott, Zouerate et Akjoujt.

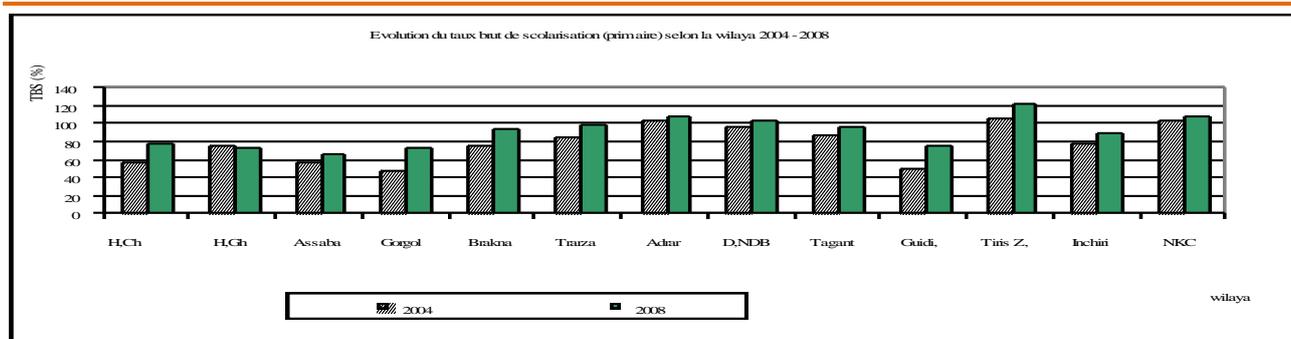
**e. La pauvreté dans les conditions de vie**

Cette approche repose sur des réponses collectées auprès d'un ensemble de ménages représentatifs de la population du pays (en termes d'éducation au sens large, santé, eau potable, logements etc.).

*Education fondamentale:* au niveau national, l'EPCV 2008 estime le taux brut de scolarisation (TBS<sup>2</sup>) au niveau de l'enseignement fondamental à 90,9 %, dépassant celui de l'EPCV 2004 (76,7 %) et de l'enquête MICS 2007 (82,3 %). En termes de genre, le TBS est de 93,5 % pour les filles et près de 88 % pour les garçons.

Par rapport au milieu de résidence, des disparités apparaissent : le TBS s'établit à 79,6 % en milieu rural contre 108,5 % en milieu urbain. Ces disparités sont également constatées au niveau des wilayas. Les wilayas des Hodh El Charghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimagha et Inchiri sont en dessous de la moyenne nationale tandis que pour la wilaya du Brakna ce taux avoisine la moyenne nationale. Dans

<sup>2</sup> Rapport entre les effectifs du fondamental et la population nationale âgée de 6 à 11 ans.



l'ensemble, le TBS croît avec le niveau de vie : 72,4 % chez les plus pauvres (1er quintile) et 106,6 % au niveau des plus riches (5e quintile).

*Éducation secondaire* : le TBS a faiblement varié au cours des quatre dernières années passant de 29,6 % en 2004 à 30,5 % en 2008. Il est légèrement plus élevé chez les garçons (32,7 %) que chez les filles (28,4 %).

Ces résultats témoignent de la persistance de l'importante déperdition scolaire qui existe entre les 2 cycles de l'enseignement. Par rapport au milieu de résidence, des disparités existent. Le TBS s'élève à 53,5 % en milieu urbain contre 12,8 % en milieu rural.

*Alphabétisation* : les adultes alphabétisés (personnes âgées de 15 ans ou plus) représentent 61,5 % de la population en 2008 contre 57,5 % en 2004. Ce taux cache, cependant, des disparités selon le milieu de résidence (73,3 % en milieu urbain contre 50,3 % en milieu rural) d'une part, et le genre (70,3 % pour les hommes contre 54,4 % au niveau des femmes) d'autre part. L'analyse par wilaya montre également des disparités significatives, variant notamment entre 27,3 % au Guidimagha à 81 % au Tiris-Zemmour. D'autres disparités importantes sont également observées au niveau national (70,6 % chez les non-pauvres contre un taux de 46 % chez les pauvres).

*Dans le domaine de la santé*, le taux de morbidité a légèrement augmenté, passant de 6,4 % en 2004 à 7,8 % en 2008. Ce taux est plus élevé en milieu rural (8,2 %) qu'en milieu urbain (7,3 %).

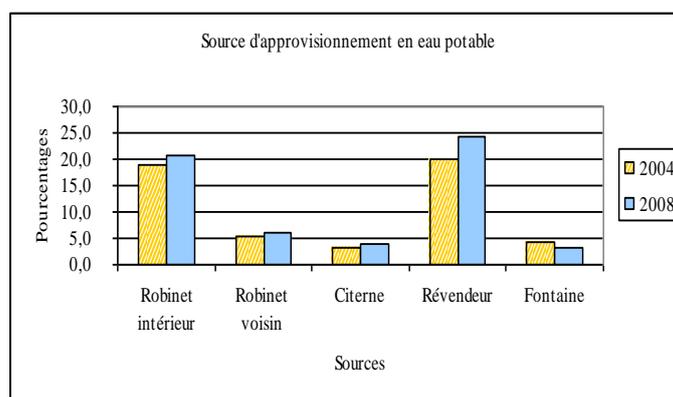
Concernant la couverture vaccinale, le pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois complètement vaccinés est de 68,8 %. Le taux est légèrement plus élevé chez les garçons (69,3 %) que chez les filles (68,3 %).

En outre, l'examen des résultats relatifs à la couverture prénatale montre une amélioration. Le taux de couverture est passé de 80,2 % en 2004 à 87,4 % en 2008. Cependant, des disparités existent entre les pauvres (76,6 %) et les non-pauvres (94,6 %). Le taux des accouchements assistés s'est amélioré, passant de 56,5 % en 2004 à 60,2 % en 2008 mais reste variable : 27,4 % chez les familles pauvres et 92 % pour les plus riches.

Des progrès restent à enregistrer à propos de l'accessibilité physique aux services de santé. En effet, les résultats révèlent que seulement 40,3 % de la population accèdent à un centre de santé dans les 30 minutes et que 67,3 % de la population vivent dans un rayon de 5 km par rapport à un établissement de santé. Les résultats enregistrés dans le domaine de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans montrent un léger recul de la malnutrition chronique : 40,3 % en 2004 contre 40,1 % en 2008. Par contre, le taux de malnutrition aiguë a connu une hausse en passant de 12,2 % en 2004 à 15,6 % en 2008 ; il en est de même pour l'insuffisance pondérale qui est passée de 30,2 % à 39,4 % au cours de la même période.

*En matière d'accessibilité à l'eau potable*, de grands progrès ont été réalisés au cours de ces quatre dernières années, même si des améliorations restent encore à faire : 58,3 % des ménages ont accès à l'eau potable en 2008 contre 52 % en 2004. Les revendeurs (24,4 %) et les robinets intérieurs (21 %) constituent les principales sources d'approvisionnement en eau potable.

L'accès par rapport au niveau de vie des ménages montre des écarts importants : 30% des ménages les plus pauvres ont accès à l'eau potable contre 87 % chez les plus riches.



La situation au niveau des wilayas montre des disparités qui permettent de différencier : (i) un groupe utilisant majoritairement le robinet intérieur, constitué des wilayas du Trarza (51,7 %), de l'Inchiri (48,4 %) et de Dakhlet-Nouadhibou (39,5 %) ; (ii) celui des wilayas du Nord : l'Adrar et le Tiris Zemmour, pour lequel la citerne représente la source dominante avec respectivement 33,5 % et 83 % ; et (iii) enfin, le district de Nouakchott, où les revendeurs représentent la source dominante (74,4 %).

Les principaux types de logements occupés par les ménages en 2008 peuvent être classés en deux grands groupes : les habitats précaires (Tentes, Cases/huttes, Baraques et M'bar) représentent 32,5 % au lieu de 33 % en 2004 et les habitats de type maison sont passés de 67 % en 2004 à 67,5 % en 2008. Concernant le statut d'occupation du logement, il est constaté une prédominance des ménages propriétaires de leurs logements (74 %). Ce taux a baissé par rapport à celui de 2004 où il se situait à 77,2 %. Les locataires occupent le second rang (près de 12 % en 2008), réalisant ainsi une légère hausse par rapport à l'année 2004. La troisième position est occupée par les ménages en situation d'appropriation de logement (Gazra), soit 7,5 %.

En 2008, le mode d'éclairage le plus utilisé au niveau national est la torche : 51 % des ménages. Il est suivi de l'électricité utilisée par 30,6 % des ménages. Ces deux modes d'éclairage étaient également dominants en 2004 et représentaient respectivement 51 % et 24 %. Des disparités existent entre les milieux de résidence : en milieu rural, la torche est utilisée par 4 ménages sur 5, tandis qu'en milieu urbain c'est l'électricité qui domine (plus de 70 %).

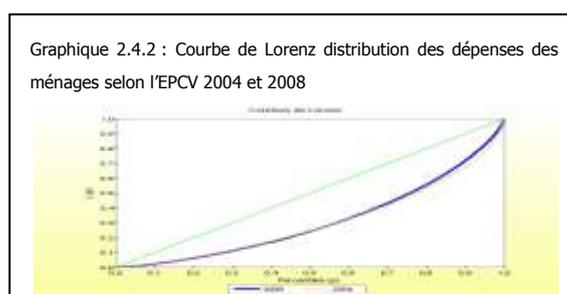
L'énergie la plus utilisée pour la cuisson des aliments par les ménages en 2008 est le gaz butane (37 % des ménages) contre 35 % en 2004. Il est suivi du bois ramassé (près de 33 % des ménages). En milieu rural, l'énergie la plus utilisée reste le bois ramassé avec 56,6 %, suivi du gaz (18,6 %). Par contre en milieu urbain, c'est plutôt le gaz (61,6 %) qui occupe la première place, suivi du charbon de bois (31 %).

L'existence de toilettes dans les logements a enregistré une amélioration : les ménages ne disposant pas de toilettes en 2008 représentent 45,7 % au lieu de 48 % en 2004.

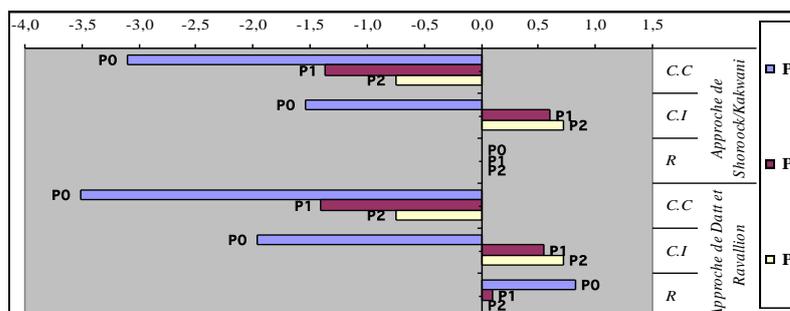
## B. PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PAUVRETÉ

Le traitement de la pauvreté passe par celui de ses déterminants. La pauvreté est le résultat de l'influence de plusieurs facteurs d'ordre géo-naturel (position géographique, ressources naturelles), démographique (taux de croissance démographique élevé) et institutionnel (mode de gestion de la politique économique).

En outre, l'enquête EPCV 2008 a mis en évidence ce qui suit : (i) le recul de la pauvreté au cours de la période 2006-2009 s'expliquerait, en partie, par la réalisation



d'importants projets d'investissement dans le domaine des infrastructures et des secteurs sociaux. La mise en place de politiques plus redistributives aurait pu contribuer à la réduction du taux de la pauvreté de manière beaucoup plus significative ; et (ii) les niveaux d'instruction, d'alphabétisation et de formation technique et professionnelle des personnes et ménages constituent des facteurs exerçant une influence réelle sur leur niveau de vie.



L'aggravation de la pauvreté d'une façon absolue est due à l'effet de la redistribution (1,5 %) qui est paradoxalement défavorable pour les plus pauvres ce qui se traduit numériquement par une stagnation de l'indice de la sévérité de la pauvreté P<sub>2</sub>. L'impact de la croissance économique a contribué aussi à la réduction de la pauvreté (3.1 %) entre 2004 et 2008. Il est à noter que l'indice de Gini a diminué entre 2004 et 2008, passant de 39 % à 38 %.

Les caractéristiques socio-économiques et socio-démographiques sont au cœur de la problématique de la réduction de la pauvreté, vu le caractère multidimensionnel de celle-ci. En effet, le niveau d'instruction, le degré d'alphabétisation et le sexe du chef de ménage sont des facteurs prépondérants dans la mesure où ils affectent sensiblement le niveau de vie des ménages mesuré par la dépense par tête. Le même constat vaut également pour la taille du ménage et la typologie de celle-ci.

Enfin, d'autres facteurs ont aussi contribué à freiner les efforts mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté :

- La montée de l'inflation ces dernières années a compromis les gains de pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus pauvres ;
- En milieu rural, (i) la dépendance quasi-totale des populations des activités agro-pastorales, qui sont tributaires des conditions climatiques ; (ii) le manque des ressources en eau ; (iii) le faible accès des pauvres à la terre ; et (iv) l'enclavement des zones de production et l'absence d'infrastructures facilitant la commercialisation des produits ;
- En milieu urbain, (i) le phénomène de sédentarisation incontrôlée ; (ii) le manque d'opportunités de développement des activités économiques ; (iii) le faible accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) et à des services financiers adaptés ; et (iv) la précarité, en général, des conditions de vie dans les quartiers périphériques.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement depuis les années 90, la Mauritanie demeure un des pays les plus pauvres avec 42% de sa population en 2008 vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Il ressort des travaux initiés sur la pauvreté que toutes les couches de la population ne sont pas touchées de la même manière. Une meilleure connaissance de la pauvreté nécessite un bon ciblage des populations les plus exposées au phénomène de la pauvreté. Les informations sur les revenus de toute la population ne sont pas souvent disponibles ou sont pratiquement inexistantes. Cependant, les enquêtes auprès des ménages permettent d'estimer le niveau du bien-être pour les différentes catégories de la population et par conséquent, de concevoir des programmes ciblés pour alléger la pauvreté.

Ainsi la pauvreté demeure un phénomène préoccupant en Mauritanie. Cette situation semble confirmer que les différentes mesures de politique appliquées n'ont pas réussi à sortir, jusqu'à présent, certaines franges de la population du cercle de la pauvreté.

## 2. BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP 2006-2010

### A. ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE ET STABILISATION DU CADRE MACROÉCONOMIQUE (AXE1)

Le Gouvernement, à travers ce premier axe stratégique, affichait une volonté d'aller, au cours de la période 2006-2010, au-delà de la relance économique en créant de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue. Pour y parvenir, les pouvoirs publics se sont focalisés sur la mise en œuvre de politiques économiques favorables à la croissance et à la lutte contre la pauvreté à travers: (i) la mise en œuvre de politiques macroéconomiques visant à stabiliser le cadre macroéconomique et à poursuivre des réformes structurelles globales ; (ii) la réforme du secteur financier en vue de trouver des solutions idoines au financement des entreprises afin d'aider ces dernières à œuvrer à leur tour à concrétiser la volonté du Gouvernement de faire du secteur privé le moteur de la croissance dans les années à venir ; (iii) la création d'un cadre approprié pour dynamiser le secteur privé et contribuer à l'émergence d'un climat des affaires favorable à l'investissement privé indispensable pour la promotion des PME ; (iii) la mise en œuvre de politiques sectorielles visant à promouvoir les sources et potentialités de la croissance ; et (iv) la définition de politiques de soutien à la croissance faisant du développement des infrastructures la clé de voûte de toute expansion économique, du bien-être social et d'une compétitivité accrue de notre économie.

#### a. Objectifs macroéconomiques et évolution des principaux agrégats<sup>3</sup>

Globalement, sur la période 2006-2010, les objectifs macroéconomiques fixés par le Gouvernement consistent à : (i) porter le taux de croissance du PIB à 9,4 % en moyenne sur la période 2006-2010 ; (ii) ramener le taux d'inflation à 5% à l'horizon 2010; (iii) contenir le déficit budgétaire (hors dons) autour de 10% du PIB hors pétrole en moyenne annuelle ; (iv) porter à l'horizon 2010 le déficit courant hors transferts officiels à 6% du PIB ; et (v) porter les réserves en devises à 3,7 mois d'importations en fin de période.

**Tableau 3. Réalisations par rapport aux objectifs de 2006-2010**

	Prévisions CSLPII	Réalisations
Taux de croissance moyen du PIB 2006-2010	9,4%	3,7%
Déficit budgétaire (hors dons) moyen (en % du PIB hors pétrole)	10%	8,6%
Déficit courant hors transferts officiels en 2010 (en % du PIB)	6%	14,4%
Taux d'inflation en 2010	5%	6,1%

Indicateur	Prévisions CSLPII	Réalisations
Taux de croissance moyen du PIB 2006-2010	9,4%	3,7%
Déficit budgétaire (hors dons) moyen (en % du PIB hors pétrole)	10%	8,6%
Déficit courant hors transferts officiels en 2010 (en % du PIB)	6%	14,4%
Taux d'inflation en 2010	5%	6,1%

<sup>3</sup> Sources : Autorités mauritaniennes, FMI, septembre 2010

La croissance économique entre 2006 et 2009 s'est établie en moyenne à 3,2% hors pétrole et à 3,7% y compris le pétrole. Ces résultats permettent à peine d'atteindre le tiers des prévisions du CSLPII qui portaient sur une croissance de 10,7% sur la même période.

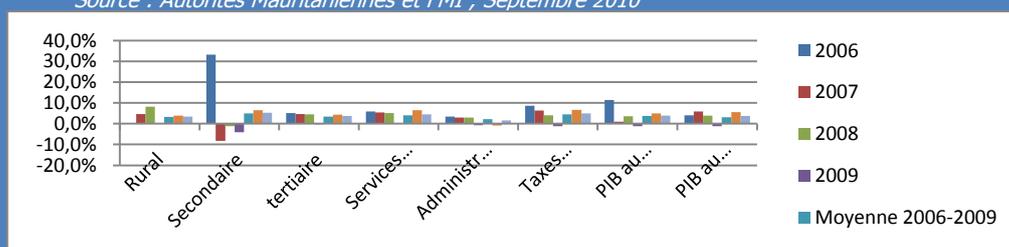
Cette croissance était principalement tirée par le secteur tertiaire constitué des transports et télécommunications, du commerce, restaurants et hôtels et des autres services privés, dont la contribution à la croissance était de 1,6% sur cette période, soit près de la moitié de la croissance moyenne globale (3,7%). Cette composante renferme l'essentiel de l'activité économique depuis plusieurs années où une tertiarisation progressive de l'économie est observée.

**Tableau 4. Contribution moyenne à la croissance 2006-2010**

	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2006-2009	2010*	Moyenne 2006-2010
Rural	0,0%	4,6%	8,1%	0,4%	3,3%	3,9%	3,4%
Secondaire	33,3%	-8,2%	-1,2%	-4,1%	4,9%	6,4%	5,2%
tertiaire	5,1%	4,7%	4,5%	-0,3%	3,5%	4,4%	3,7%
Services privés	5,8%	5,4%	5,1%	-0,1%	4,1%	6,5%	4,5%
Administrations publiques	3,4%	2,9%	3,0%	-0,7%	2,1%	-0,9%	1,5%
Taxes indirectes	8,6%	6,4%	4,1%	-1,2%	4,5%	6,6%	4,9%
PIB au prix du marché	11,4%	1,0%	3,5%	-1,2%	3,7%	5,0%	4,0%
PIB au prix du marché hors pétrole	4,1%	5,9%	3,9%	-1,1%	3,2%	5,6%	3,7%

\* Prévisions

Source : Autorités Mauritanienne et FMI ; Septembre 2010



Le secteur secondaire, en dépit de son rôle moteur dans la croissance réalisée (contribution de 1,1 point), a cependant été l'élément déterminant qui a compromis l'objectif de croissance du CSLP II. Pour une prévision de croissance de 24,2% sur la période 2006-2009, le secteur n'a réellement crû que de 4,9%. En effet, après avoir fortement augmenté de plus de 33% en 2006 sous l'effet du démarrage de l'exploitation pétrolière, le secteur secondaire a suivi une tendance baissière sur toute la période 2007-2009 (-4,5% en moyenne) du fait des contreperformances du secteur pétrolier à partir de 2007 et de la mauvaise tenue du sous-secteur du BTP, particulièrement en 2008 et 2009 consécutivement au ralentissement du rythme d'exécution des projets d'infrastructures en raison du ralentissement des flux du financement extérieur suite aux différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période. Toutefois, ces contreperformances ont été atténuées par la bonne tenue des sous-secteurs du cuivre et de l'or qui ont crû respectivement de 150% et 279% en moyenne sur la période 2007-2009, en raison de leur mise en exploitation à partir de 2007 et 2008.

Le secteur primaire (secteur rural), dont dépend plus de 60% de la population du pays, a été le moins contributeur à la croissance globale (0,6 point) sur la période. Cette situation s'explique, en partie, par les difficultés enregistrées lors de la campagne agricole dans le secteur de l'irrigué en 2009 suite aux problèmes de financement consécutifs au taux élevé des impayés de l'UNCACEM. Ces difficultés se sont greffées à d'autres, plus classiques, ayant trait au déficit pluviométrique, aux déficiences du système d'irrigation, à la faiblesse des infrastructures ainsi qu'au manque d'intrants, de compétences techniques et productives. La

faible contribution du secteur rural à la croissance globale s'explique aussi par la faible intégration des sous-secteurs de l'élevage et de la pêche à l'économie.

Le taux d'inflation, du fait de la hausse substantielle des prix de l'énergie et d'un certain nombre de produits alimentaires importés, s'est établi à 6,7% en moyenne annuelle sur la période 2006-2007. Toutefois, en glissement annuel<sup>4</sup>, l'évolution des prix à la consommation a sensiblement ralenti. L'inflation est ainsi passée de 8,9 % à fin 2006 à 7,4 % à fin décembre 2007, à cause principalement d'une décélération des prix des produits alimentaires et des transports observée durant le dernier trimestre de l'année, et de la poursuite du resserrement de la politique monétaire et budgétaire.

L'inflation au cours de l'année 2008 est restée stable en moyenne annuelle soit 7,3 %. Toutefois, en glissement annuel, le taux d'inflation s'est élevé à 3,9% soit un recul de 3,5 points par rapport à l'année 2007. Cette situation s'explique par : (i) les mesures prises par les pouvoirs publics visant à atténuer la hausse des prix des produits de première nécessité, et (ii) la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente. Cette dynamique baissière observée en 2008 s'est poursuivie en 2009 où le taux d'inflation a été de 2,2% en moyenne annuelle.

Le déficit budgétaire hors pétrole et hors dons s'est situé à 60,3 milliards UM en moyenne sur la période 2006-2009, correspondant à 8,6 % du PIB nominal hors pétrole. Ce déficit a suivi une tendance assez régulière sur la période avec toutefois un pic en 2008 en raison de la mise en œuvre du Programme Spécial d'Intervention (PSI) pour lutter contre les effets négatifs de la crise alimentaire mondiale. Compte tenu des dons et des revenus du pétrole, ce solde afficherait un excédent de 38 milliards UM par an en moyenne sur la période. Cette situation s'explique essentiellement par la prise en compte de la remise de la dette dans le cadre de l'IRDM en 2006 (242,5 milliards UM) et des recettes pétrolières.

Le solde de la balance courante est déficitaire sur toute la période à hauteur de 374,5 millions USD (12,1 % du PIB moyen). Ce déficit est bien supérieur à celui de la balance commerciale. Le comportement de la balance courante s'explique essentiellement par un important déficit de la balance des services et des revenus qui n'a pas pu être compensé par l'excédent des transferts sur la période. En effet, les importations de services et revenus (transport, assurance, services financiers, voyages, paiements d'intérêt sur la dette extérieure, etc.) ont largement excédé sur la période les recettes, principalement issues des licences de pêche et du tourisme. Ces importations se sont établies en moyenne à 719 millions USD, en liaison avec les charges liées à la hausse des importations de biens sur la période.

Globalement, la balance commerciale a été déficitaire de près de 58 millions USD sur la période 2006-2009, et de 437 millions USD hors exportations pétrolières. L'analyse de ce solde permet de dégager trois tendances : (i) l'entrée en exploitation du gisement pétrolier Chinguity, bien que modeste, a dynamisé les exportations en 2006 ; (ii) une tendance déficitaire sur la période 2007-2009 due à une hausse significative des importations et à la hausse des prix des produits alimentaires (acquisition d'importants stocks de produits alimentaires suite à la mise en place du PSI). Cette hausse des importations a été toutefois compensée en partie par les premières exportations d'or et de cuivre et par des prix favorables sur le marché du fer en 2007-2008 ; et (iii) une forte résorption du déficit en 2009, du fait de la baisse de la facture d'importation, notamment des produits alimentaires, d'énergie domestique et pétroliers, et ce, malgré le recul des exportations.

---

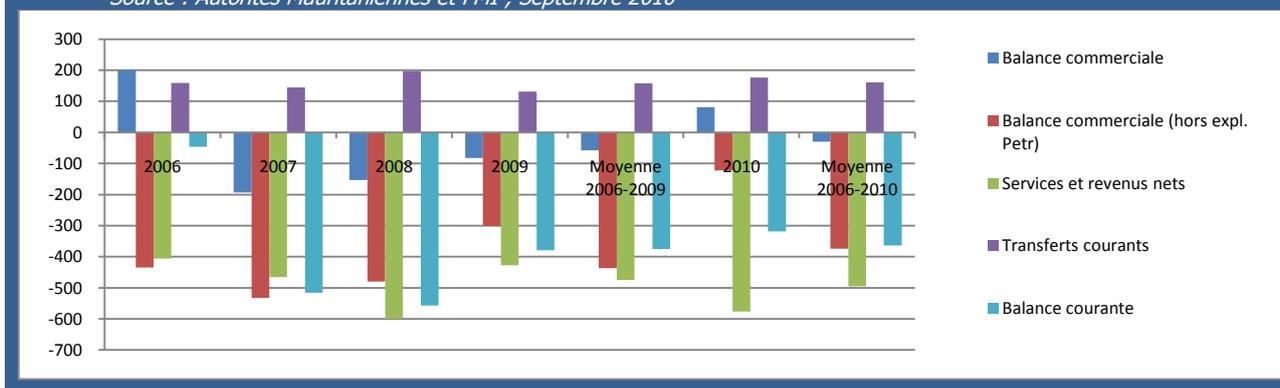
<sup>4</sup> Variation de l'inflation entre deux mois définis

**Tableau 5. Compte extérieur 2006-2010**

	2006	2007	2008	2009	Moyenne 2006-2009	2010*	Moyenne 2006-2010
Balance commerciale	200	-193,71	-153,55	-82,81	-57,5	81,3	-29,8
Balance commerciale (hors expl. Petr)	-434,8	-532,4	-479,4	-300,8	-436,8	-122,5	-374,0
Services et revenus nets	-405,4	-465,7	-600,3	-426,9	-474,6	-576,1	-494,9
Transferts courants	158,7	144,3	196,6	130,8	157,6	176,3	161,3
Balance courante	-46,7	-515,2	-557,3	-378,9	-374,5	-318,4	-363,3

\*Prévisions

Source : Autorités Mauritanienes et FMI ; Septembre 2010



En ce qui concerne les transferts, leur niveau s'est élevé en moyenne à 158 millions USD. Toutefois, les transferts privés sont restés quasiment stables à 69 millions USD par an, et ceux officiels ont évolué différemment sur la période en raison de la baisse régulière de l'assistance PPTTE qui est passée de 14,3 millions USD en 2006 à 6 millions USD en 2009.

### **b. Des politiques macroéconomiques visant des équilibres durables**

Au cours de la période 2006-2010, la politique budgétaire avait été considérée comme un enjeu majeur avec un triple objectif : (i) de consolidation des acquis réalisés dans le cadre de la réforme fiscale afin de maintenir la tendance ascendante des recettes fiscales hors pétrole ; (ii) de maîtrise des dépenses publiques par une gestion raisonnée de la marge budgétaire nouvelle générée par les ressources pétrolières ; et (iii) d'amélioration du ciblage et de l'efficacité des dépenses publiques.

Dans le domaine de la gestion des ressources publiques, les actions suivantes ont été réalisées : (i) déconcentration de l'ordonnancement ; (ii) mise en place du système RACHAD ; (iii) introduction du Document Annuel de Programmation Budgétaire Initial (DAPBI) ; (iv) déconcentration du contrôle financier ; et (v) élaboration en cours d'une nomenclature budgétaire conforme à celle du manuel de statistiques des finances publiques 2001 du FMI. Le transfert du pouvoir de l'ordonnancement principal a été renforcé par la mise en place de l'ordonnancement secondaire, qui est en phase d'expérimentation depuis 2008 au niveau de la Wilaya de Nouadhibou. Récemment, la situation de l'ordonnancement pour les forces armées et de sécurité (Armée, Gendarmerie, Garde nationale, Police et Regroupement national de sécurité des routes) a été régularisée avec l'abandon définitif des sous-ordonnements militaires et la délégation des pouvoirs d'ordonnancement des dépenses militaires y compris la solde.

Dans le cadre des dépenses publiques et de la gestion budgétaire, les principales réalisations ont porté notamment sur : (i) la révision en 2006 du règlement de la comptabilité publique ; (ii) la limitation des procédures de dépenses dérogatoires (arrêté MF 2007) ; (iii) l'élaboration de plusieurs manuels de procédures et outils de vérification de la sincérité des comptes ; (iv) l'initiation d'un processus de mise en place d'une comptabilité patrimoniale ; (v) la prise en compte dans les budgets des Ministères des activités récurrentes (hémodialyse, PNP, opération Ramadan...), auparavant prises en charge sur le Chapitre

« Dépenses communes » ; et (vi) la réduction des dépenses en nature, matérialisée par l'allocation des primes de transport et des indemnités de logement en 2010, dans le but de rendre transparente la gestion de ces types de dépenses publiques et de garantir l'équité dans leur répartition.

Plusieurs autres réformes ont été entreprises dans le cadre de la loi de finances 2010. Il s'agit, notamment de : (i) l'assainissement en cours du fichier de la solde, à travers l'exploitation des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat en supprimant les emplois fictifs, les doublons et les avantages accordés à certains agents de l'Etat qui n'y ont plus droit ; (ii) la suppression de la prise en charge par l'Etat des consommations d'eau et d'électricité, et son remplacement par une indemnité forfaitaire versée aux fonctionnaires éligibles ; (iii) la suppression de la prise en charge sur le budget de l'Etat des frais de carburant et d'entretien des véhicules de l'Etat et son remplacement par une indemnité de transport avec sa généralisation à tous les fonctionnaires ; et (iv) la résiliation des conventions de logements, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le versement d'une indemnité de non-logement à tous les fonctionnaires.

En matière de politique monétaire et de crédit, la poursuite de l'objectif de stabilité des prix s'est accompagnée : (i) d'un assouplissement des conditions de financement de l'économie qui s'est reflété dans la décision prise par le Conseil de Politique Monétaire (CPM) d'abaisser le taux de la pension livrée contre bons du trésor qui fait office de taux directeur de la Banque Centrale, de 14% à 12% en octobre 2007 et de 12% à 9% en novembre 2009 ; (ii) la mise en place d'un Conseil de Politique Monétaire présidé par le Gouverneur de la BCM chargé de définir la politique monétaire de la Banque ; (iii) le réaménagement du cadre opérationnel de la politique monétaire qui s'est traduit par l'adoption d'un nouveau règlement et d'un nouveau manuel de procédures du marché monétaire ; (iv) la création de nouveaux instruments d'intervention (Bons BCM, Certificats de dépôt et Billets de trésorerie) et l'élargissement du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques qui disposent désormais d'un cadre approprié en matière de gestion de la trésorerie ; (v) la création de bons BCM visant à renforcer l'indépendance opérationnelle de la politique monétaire en permettant à la Banque Centrale d'utiliser ses propres titres aux fins de régulation de la liquidité bancaire ; et (vi) la mise en place d'un Comité de coordination des politiques monétaire et budgétaire.

Pour ce qui est de la politique de change, les actions se sont traduites par : (i) l'apurement des arriérés commerciaux vis-à-vis de l'extérieur ; (ii) la levée depuis octobre 2006 de toutes les restrictions sur les paiements des transactions courantes ; et (iii) la mise en place, en janvier 2007, d'un marché de change qui a marqué un tournant dans la politique de change en Mauritanie.

### **c. L'optimisation des effets de l'activité pétrolière**

Le lancement du second plan d'actions du CSLP a coïncidé avec le démarrage de l'exploitation pétrolière. Cette nouvelle donne a conduit les autorités publiques à faire de la gestion du secteur pétrolier, dans ses différents aspects, une question à la fois centrale et transversale du CSLP II puisqu'elle est susceptible, de par son impact économique, financier, social et environnemental, d'influer de façon majeure sur les axes de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'action des pouvoirs publics s'est structurée, au cours de la période 2006-2010, autour des cinq volets suivants : (i) le développement planifié de la prospection et de l'exploitation pétrolière ; (ii) le contrôle de la production, des coûts et des engagements contractuels ; (iii) la gestion optimale de la rente pétrolière ; (iv) la prévention des effets négatifs potentiels sur l'environnement ; et (v) la prise en compte de la dimension sous-régionale.

Pour les hydrocarbures bruts, la période 2006-2010 a été marquée par les réalisations suivantes : (i) l'exploration du bassin côtier même si seulement 7 puits d'exploration ont été forés entre 2006 et 2010 ; (ii) l'intensification des activités d'exploration dans le bassin de Taoudéni depuis 2006 avec la réalisation de plusieurs milliers de km de sismique 2D par Total et Repsol ; (iii) le démarrage du forage d'exploration de Total dans le bloc Ta8 et l'exécution d'un levé sismique par Wintershall ; (iv) la signature, à des conditions plus avantageuses pour l'Etat, d'avenants d'extension de la période d'exploration à Petronas et Dana

respectivement dans le Bloc C6 en 2009 et le Bloc 1 en 2010 de l'offshore, pour donner plus de chance à de nouvelles découvertes pour le premier et confirmer l'état du champ pour le second ; (v) la publication des chiffres du sous-secteur pétrolier dans le cadre de l'Initiative de la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dans le rapport de la commission nationale chargée de l'ITIE, pour l'exercice 2006 (**Voir encadré 2**) ; (vi) la création en 2006 du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) et sa révision en 2008 pour encadrer la gestion de la rente pétrolière selon les principes de transparence et de bonne gouvernance ; et (vii) la transformation de la SMH en société nationale à capitaux publics pour apporter plus d'expertise à l'État en matière d'audit et de contrôle des activités pétrolières.

### **Encadré n°2. L'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)**

Le Gouvernement mauritanien, considérant le rôle majeur que jouent les industries minières et pétrolières dans le développement économique et social du pays et soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant de ces secteurs, a adhéré le 25/09/2005 à l'Initiative de Transparence des industries Extractives (ITIE), lancée à l'occasion du Sommet mondial sur le Développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002. L'application des principes de cette initiative favorise la transparence dans l'utilisation des revenus tirés des industries minières et pétrolières.

L'adhésion de la Mauritanie à cette initiative se situe dans le contexte global des mesures de rationalisation et d'assainissement mises en œuvre par les pouvoirs publics ces dernières années afin d'instaurer des règles transparentes dans la gestion des secteurs des mines et des hydrocarbures et favoriser une meilleure contribution de ces secteurs à l'ancrage de la croissance économique, à la distribution des revenus et au recul de la pauvreté qui affecte encore 42 % des mauritaniens. Les pouvoirs publics entendent ainsi éviter les dérives connues par d'autres pays en matière d'exploitation des ressources naturelles.

Dans un souci de transparence et d'efficacité, les revenus de l'Etat provenant des hydrocarbures sont ainsi versés dans un compte ouvert auprès d'un établissement bancaire de premier ordre. Un Comité National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives a été créé par décret 2006-001 du 13 janvier 2006. Composé de représentants de l'Administration, des sociétés extractives et de la société civile, il est chargé, conformément aux dispositions dudit décret :

- de veiller à la publication régulière sous forme accessible au public des informations relatives aux recettes fiscales tirées de l'exploitation du pétrole, du gaz et des mines.
- de procéder au recrutement, suivant une procédure d'appel à candidature respectant les normes internationales, d'un expert indépendant chargé d'effectuer le rapprochement des déclarations de paiement émanant des sociétés extractives et de celles provenant de l'État.
- d'élaborer un plan d'action assorti d'objectifs mesurables et d'un calendrier de mise en œuvre.
- de s'assurer que la société civile participe activement à tout le processus et apporte sa contribution au débat public.

En rendant publics des rapports annuels, le CNTIE met à la disposition de l'opinion nationale des informations essentielles sur les revenus tirés par l'État de l'exploitation des secteurs des mines et de l'industrie. Ces informations, dont le rapprochement est effectué par un cabinet de renommée internationale recruté par appel d'offres, traduisent l'importance stratégique de ces secteurs notamment en termes de contribution au Budget de l'État.

Le premier Rapport National, élaboré par le Cabinet International Ernst & Young et publié en mars 2007, couvre les données de 2005 : la SNIM y tient une place prépondérante compte tenu du fait que la production pétrolière à partir du champ de Chinguetti n'a démarré qu'au mois de février 2006 et que pour les autres opérateurs miniers, M.C.M (AKJOUJT) et T.M.L (TASIAST) leur production ne devait débuter respectivement qu'en 2006 et 2007. Le deuxième rapport 2006, élaboré par le même cabinet international et publié en juillet 2007, intègre les données des deux sous-secteurs des mines et des hydrocarbures offrant ainsi une vision plus équilibrée de ces deux secteurs stratégiques de l'économie nationale. Il ressort de ce rapport que les activités minières et pétrolières ont contribué en 2006 à plus de 80 % aux recettes d'exportations du pays et de 38 % des recettes budgétaires hors dons.

#### **d. Une réforme accélérée du secteur financier**

L'enjeu d'une croissance économique accélérée et d'un secteur privé compétitif ne peut être gagné, qu'avec l'existence d'un secteur financier sain, concurrentiel et efficace. C'est dans cette optique que, dans le cadre du CSLP II, les pouvoirs publics se fixaient comme principal objectif de moderniser le secteur financier à travers les actions prioritaires suivantes : (i) adoption d'une nouvelle loi bancaire ; (ii) mise en place d'un système visant à amener les entreprises à produire des états financiers fiables et les auditeurs et commissaires aux comptes à ne certifier que des comptes fiables ; et (iii) implantation de nouvelles banques, de préférence avec un partenaire de référence solide et disposant d'une expérience démontrée.

Au niveau du secteur bancaire et au plan réglementaire et institutionnel, les efforts entrepris ont abouti à : (i) l'élaboration d'un nouvel organigramme pour la BCM ; (ii) la mise en place d'une chambre de compensation à l'agence BCM de Nouadhibou ; (iii) la création d'un institut de formation bancaire à Nouadhibou ; et (iv) l'adoption de l'ordonnance n° 2007-020 du 13 mars 2007 portant réglementation des établissements de crédit et de ses principaux textes d'application.

D'autres réalisations dans le domaine bancaire ont porté sur : (i) l'instauration d'un taux effectif global maximum en vue de contribuer à l'amélioration de l'accès des agents économiques aux financements bancaires et d'éliminer d'éventuels abus ; (ii) la création d'un fonds de garantie de dépôts qui entre dans le cadre de la politique de renforcement du système bancaire ; (iii) l'élaboration d'un audit international des banques ; (iv) l'élaboration d'un audit pour les services financiers de la poste ; (v) la diversification du système bancaire par le renforcement de la concurrence (agrément pour l'ouverture d'une succursale de la Qatar National Bank, l'ouverture d'une banque islamique sous l'égide du groupe de la BID et l'achat de 60% du capital social de la BNP Mauritanie par un opérateur étranger) ; et (vi) l'élaboration d'un Plan Stratégique pour la BCM s'étalant sur la période 2008-2012 en vue d'accompagner et d'orienter l'évolution économique et financière du pays notamment par la mise en cohérence des réformes nécessaires.

La Banque Centrale a pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer la performance du système et des moyens de paiements, notamment : (i) la révision du cadre réglementaire, avec l'introduction de mesures d'ordre disciplinaire destinées à assurer le fonctionnement normal de la chambre de compensation ; (ii) la réalisation d'une étude sur la normalisation dans le secteur bancaire et financier pour la mise en place des pré-requis d'un système de télé-compensation dans un horizon ne dépassant pas deux ans ; (iii) l'adoption de l'ordonnance 2006-031 relative aux instruments de paiement et au commerce électronique ; (iv) l'adoption des règles opérationnelles interbancaires ; (v) la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de sécurité conforme aux standards internationaux pour le local du centre monétique ; (vi) la mise en place et l'opérationnalisation d'un réseau interbancaire de télécommunication sous forme d'un anneau en fibres optiques reliant l'ensemble des banques ; (vii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un centre de personnalisation de cartes bancaires certifiées ; (viii) le lancement d'une campagne de communication sur l'usage du paiement par carte bancaire ; (ix) la mise en place d'une solution monétique offrant l'interbancaire nationale et l'acceptation/émission de cartes bancaires internationales ; (x) l'émission de 22 000 cartes interbancaires de paiement et de retrait ; (xi) le raccordement de toutes les banques au centre monétique ; (xii) l'adoption des textes relatifs aux cartes bancaires internationales et à l'allocation touristique (utilisable par le biais de ces cartes) ; et (xiii) le raccordement du centre monétique au réseau VISA INTERNATIONAL (acquisition/émission).

Le sous-secteur des assurances a connu la mise en place d'une commission consultative et la finalisation des termes de référence relatifs à l'étude diagnostic du secteur.

#### **e. L'amélioration du climat des affaires et la promotion des PME**

L'approfondissement des réformes relatives à la création d'un *environnement des affaires* et à la promotion des investissements étant une condition sine qua non de la compétitivité de l'économie, l'action des pouvoirs

publics s'est portée, au cours de la période 2006-2010, sur les principales priorités suivantes : (i) l'amélioration de l'environnement juridique des affaires à travers la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles ; (ii) l'adoption de politiques fiscales et douanières favorables aux entreprises ; (iii) le soutien institutionnel au développement du commerce ; (iv) la mise en place des dispositifs d'accompagnement des PME mauritaniennes au niveau de l'industrie, de l'artisanat et des PME du secteur du BTP ; (v) la consolidation des mécanismes de concertation et des outils de veille économique ; et (vi) la réforme du secteur financier.

*L'amélioration de l'environnement juridique des affaires* s'est traduite par les réalisations suivantes : (i) la formation de magistrats et greffiers des tribunaux de commerce ; (ii) la réalisation d'une étude sur les règles régissant le fonctionnement du registre central du commerce auprès de la CCIAM ; (iii) l'appui à la mise en place d'une Chambre de Médiation et d'Arbitrage à la CCIAM ; (iv) l'élaboration d'un arrêté relatif à l'organisation et au fonctionnement du registre central de commerce ; et (v) l'organisation d'un séminaire Banques Commerciales/secteur de la Justice.

Les politiques fiscales et douanières ont été davantage adaptées et simplifiées à travers l'introduction des mesures suivantes : (i) le seuil du régime du forfait de l'impôt sur le BIC a été élevé de 3 à 6 millions d'ouguiyas (selon les secteurs) à un seuil uniforme de 30 millions d'ouguiyas ; (ii) les règles de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) ont été simplifiées avec une imposition uniforme de toutes les entreprises au forfait qui s'élève à 2,5 % du chiffre d'affaires et l'impôt sur le BIC a été fixé à 25 % des bénéfices des entreprises ; et (iii) le régime de forfait a été rendu déclaratif et non présomptif sur la base d'une déclaration faite au moyen d'un formulaire simple. A ces réalisations s'ajoute la création, au niveau de l'Administration fiscale, des centres des impôts dont la mission est de simplifier les relations avec les contribuables.

La mise en service du système SYDONIA++ a pour objectif d'accroître les recettes par la mise en place d'un arsenal de mesures réglementaires (Loi de Finances, Tarif, Régimes... etc.) et par l'application généralisée des procédures à tous les bureaux informatisés.

Le soutien institutionnel au développement du *commerce* s'est concrétisé à travers d'importantes réalisations, notamment : (i) la promotion de la réglementation en matière de concertation et de négociations commerciales avec la mise en place de la Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International (CNCCI) ; (ii) la mise en place du Comité National de Pilotage de l'Accord de Partenariat Économique (APE) ; et (iii) la conduite en 2009 d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Centre de Promotion des Exportations afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises mauritaniennes ; (v) l'organisation d'une série de séminaires et ateliers de formation, d'information et de sensibilisation sur l'Accord de Partenariat Économique, les Accords de l'OMC, les négociations commerciales et les systèmes préférentiels commerciaux dont bénéficie la Mauritanie ; (vi) le renforcement de l'appropriation nationale du Cadre intégré, et du commerce en général, au niveau de l'Administration, du secteur privé et de la société civile ; (vii) le renforcement du mainstreaming de la dimension commerciale dans la stratégie nationale de développement ; (viii) un positionnement meilleur de la CCIAM comme acteur clé de développement et de promotion du secteur privé ; (ix) l'élaboration de la stratégie commerciale 2007-2015 ; et (x) le renforcement des capacités de la CCIAM.

Les dispositifs d'accompagnement des PME mauritaniennes se sont renforcés à travers : (i) la promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ; (ii) la mise en place d'un système national de normalisation et de promotion de la qualité ; (iii) la création de nouvelles unités industrielles notamment dans les branches agroalimentaires et dans le domaine des matériaux de construction ; (iv) l'élaboration des études d'installation d'un laboratoire de métrologie et l'appui au développement de l'infrastructure de la qualité ; (v) la mise en place d'un système d'information industrielle (mise en place d'une base de données des entreprises industrielles) ; (vi) l'élaboration et la validation d'un plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle ; (vii) l'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ; (viii) la mise en place de textes juridiques portant sur l'enregistrement des activités industrielles ; (ix) l'élaboration des cahiers de charge pour les branches des industries

d'embouteillage de l'eau, des boulangeries-pâtisseries, et la réalisation des enquêtes et campagnes d'application ; (x) l'adoption d'un décret créant une Commission de Suivi des Entreprises Économiques destinée à suivre les entreprises en difficulté ; et (xi) l'organisation de plusieurs éditions du Salon National de l'Invention et de l'Innovation Technologiques et des campagnes de sensibilisation sur la propriété industrielle.

La consolidation des mécanismes de concertation et des outils de veille économique s'est effectuée à travers : (i) la création d'une institution en charge de la promotion de l'investissement privé aussi bien national qu'étranger pour servir, entre autres, de cadre de concertation Etat/Secteur Privé ; et (ii) l'instauration, en 2007, du Conseil Présidentiel pour l'Investissement qui a pour vocation d'être une plateforme d'échanges directs entre des investisseurs nationaux et internationaux et le Président de la République.

### **f. Une meilleure valorisation des potentiels de croissance dans les politiques sectorielles**

Dans le souci de mieux valoriser les potentiels de croissance dans les secteurs moteurs (Mines, Pêches, Tourisme et Artisanat), le CSLP 2006-2010 s'est appuyé sur des politiques sectorielles plus efficaces.

Les orientations stratégiques du *secteur minier* pour la période 2006-2010 ont porté sur quatre axes principaux : (i) la mise à jour du cadre légal ; (ii) l'appui institutionnel ; (iii) l'amélioration de la connaissance de la structure géologique ; et (iv) la promotion minière en vue d'une diversification de la production minière nationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP, les principales réalisations dans le domaine minier ont porté sur : (i) l'amélioration du cadre légal et réglementaire notamment la loi minière de 2008, révisée en 2009, ainsi que la préparation de ses textes d'application ; (ii) la réforme institutionnelle, en particulier la création de la Direction de la Police des Mines pour l'inspection et le contrôle des activités des opérateurs miniers et le renforcement institutionnel des structures de l'Administration des mines ; (iii) l'amélioration des infrastructures géologiques, principalement de la couverture géophysique aéroportée du territoire national à hauteur de 72% et géologique au 1/500.000<sup>ème</sup> de l'ensemble du territoire national et au 1/200.000<sup>ème</sup> pour les parties les plus prospectives au plan métallo génique à hauteur de 56 % du territoire ; (iv) la promotion minière avec des efforts de sensibilisation des opérateurs miniers et investisseurs étrangers à travers la participation effective à de nombreuses manifestations régionales et internationales ainsi qu'à l'encadrement des investisseurs étrangers concernés en visite en Mauritanie dans le but de faire connaître l'environnement des affaires et les potentialités minières de notre pays ; et (v) la prospection, la recherche, le développement et l'exploitation minière avec plus de 150 permis de recherche octroyés à une cinquantaine d'opérateurs miniers.

Pour le *secteur des pêches*, les objectifs retenus au cours de la période 2006-2010 étaient de : (i) préserver la ressource ; (ii) accroître l'intégration des activités du secteur dans le tissu économique ; (iii) préserver l'environnement et les écosystèmes marins et littoraux ; et (iv) promouvoir un cadre institutionnel et réglementaire adéquat, fondé essentiellement sur la valorisation des ressources humaines et un système de suivi-évaluation performant.

Les efforts entrepris afin d'atteindre les objectifs cités plus haut ont, au cours de la période 2006-2007, permis les réalisations suivantes : (i) la préparation d'un plan d'aménagement et de développement de la pêche artisanale et côtière ; (ii) l'amélioration de la surveillance par le contrôle en rade ; (iii) l'adoption d'un plan d'aménagement pour la pêcherie du poulpe et l'élaboration d'un plan d'aménagement pour la pêcherie crevette ; (iv) l'adoption d'un code ISPS pour la sûreté des installations portuaires ; (v) la mise en œuvre du plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien ; (vi) la mise en place d'un crédit maritime ; (vii) la mise aux normes de l'ENEMP (selon la convention STCW-95) ; (viii) la signature de la convention collective maritime ; (ix) les travaux de dragage du Port artisanal de Nouadhibou au profit de l'EPBR ; (x) l'achèvement de la construction des Centres d'animation sociale et de formation aux métiers de la pêche

artisanale et continentale ; (xi) la mise en place d'un Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONISPA) ; et (xii) la tenue des états généraux du secteur des pêches.

La période 2008-2010 a connu les réalisations suivantes : (i) le début de la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries du poulpe ; (ii) l'engagement d'initiatives pour le développement des infrastructures de pêche ; (iii) l'aménagement des points de débarquement ; (iv) l'émergence de pôles de développement de la pêche artisanale ; (v) le projet surveillance et contrôle des pêches phase II ; (vi) l'acquisition d'équipements pour l'EPBR ; (vii) la mise en œuvre de la deuxième phase du PDPAS ; (viii) l'extension/réfection du ponton et équipement de l'EPBR ; (ix) la mise place du fond d'études/MPEM ; (x) l'équipement des centres de formation pêche artisanale ; (xi) l'appui au système de suivi-évaluation ; (xii) l'exécution du programme de promotion de l'ENEMP ; (xiii) l'appui à la recherche halieutique ; (xiv) la mise aux normes du Marché aux Poissons de Nouakchott ; et (xv) l'amélioration de l'inspection sanitaire des produits de la pêche.

Quant *au secteur du tourisme*, les priorités établies par les autorités publiques, au cours de la période de mise en œuvre du CSLP II, ont porté sur les quatre domaines suivants : (i) l'appui au cadre institutionnel ; (ii) le renforcement du cadre juridique ; (iii) le développement des produits touristiques ; (iv) le développement de la qualité des services ; et (v) la promotion du tourisme avec la mise en œuvre d'un plan marketing qui a permis de remédier au déficit de communication.

Dans ce cadre, les efforts consentis par l'Etat ont abouti à : (i) l'élaboration d'une stratégie de développement touristique ; (ii) le développement de certains produits touristiques, notamment au niveau du Parc National du Banc d'Arguin et du Parc National de Diawling ; (iii) la promotion de la qualité des services à travers une formation de guides spécialisés ; (iv) la mise en œuvre d'un plan marketing qui a permis d'atténuer le déficit de communication ; (v) la participation à plusieurs salons et foires spécialisés en Europe et en Afrique ; et (vi) l'organisation en 2008 à Paris de journées « portes ouvertes » sur la Mauritanie.

Quant *au sous-secteur de l'artisanat*, le dispositif d'accompagnement des PME était consolidé par les acquis suivants : (i) la mise en place d'un code de l'artisanat ; et (ii) la mise en place des organismes socioprofessionnels de l'artisanat qui constituent désormais des acteurs clés du secteur : une Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers (CNARM), trois Fédérations Nationales et treize Fédérations Régionales de l'Artisanat et des Métiers.

### **g. Le renforcement de la fonction économique des infrastructures**

*Le secteur des infrastructures* représente un enjeu important du développement, tant du point de vue de la croissance économique que de la réduction de la pauvreté. En effet, les infrastructures ont un double rôle en matière de développement : (i) elles ont une incidence positive sur la réduction des coûts des facteurs de production : fourniture d'énergie, transports des biens et des personnes, communications, etc. ; (ii) elles constituent un moyen efficace de réduction des inégalités et contribuent, indirectement, à réduire la pauvreté.

Doter le pays d'un réseau routier efficace répondant aux besoins de développement économique, environnemental et social reste un objectif majeur de la stratégie sectorielle. Afin de satisfaire les besoins en transports du pays, plusieurs modes sont exploités: le transport routier, mode dominant, le transport ferroviaire, le transport aérien, le transport fluvial et le transport maritime.

Au niveau du transport routier, la programmation pour la période 2006-2010 portait sur : (i) la consolidation du processus de libéralisation des transports entamé en octobre 2005 ; (ii) l'amélioration de l'entretien routier dans le cadre des contrats programmes entre l'État et l'ENER ; et (iii) la réalisation de nouveaux programmes d'investissements routiers en vue de désenclaver le pays et de renforcer sa connexion aux autres infrastructures de la sous-région.

Concernant le transport aérien, les priorités se rapportaient à : (i) la mise en place effective de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ; (ii) l'amélioration du cadre réglementaire ; et (iii) la modernisation des capacités aéroportuaires.

En matière de transport maritime et fluvial, les autorités se sont fixées comme objectifs prioritaires : (i) d'accroître les capacités de développement du secteur ; et (ii) d'améliorer la compétitivité du Port Autonome de Nouakchott où se concentre l'essentiel des activités commerciales du pays.

Pour ce qui concerne le transport ferroviaire, la ligne Nouadhibou-Zouerate devait faire l'objet de travaux d'entretien dans le cadre des activités de transport du minerai de fer.

Pour le sous-secteur terrestre et d'un point de vue organisationnel et institutionnel, les réalisations ont porté sur : (i) la suppression du Bureau des Transports en vue d'améliorer la qualité du service offert aux usagers ; (ii) la reprise des sessions d'examen des permis de conduire temporairement suspendues ; (iii) l'impression des permis en lieu et place du remplissage manuel ; (iv) la fourniture et l'installation de panneaux de signalisation au niveau des points les plus sensibles du périmètre urbain de Nouakchott ; (v) la reprise du contrôle technique longtemps suspendu, en attendant la mise en concession du service public de visite technique prévue dans le cadre de la réforme ; (vi) la création au sein de la DGTT d'un Bureau de contrôle routier (BCR) ; (vii) le démarrage des travaux de régularisation de la situation des établissements de confection de plaques d'immatriculation et homologation par le laboratoire des travaux publics ; (viii) l'élaboration et la mise à la disposition de tous les départements ministériels et autres structures concernées, d'un recueil de textes (arrêtés) d'application du décret n° 2007-006 du 05 janvier 2009 portant code de la route ; (ix) le démarrage de l'étude conceptuelle du bulletin d'analyse des accidents corporels ; (x) l'organisation des journées de réflexion sur le secteur des transports terrestres ; (xi) la création d'une Société de Transports Publics (S.T.P.) et l'adoption de son statut ; et (xii) la création d'une autorité de régulation du secteur.

Au niveau du développement des infrastructures, d'importants progrès ont été réalisés, notamment : (i) la réception des travaux de construction du tronçon PK 32-M'Bégnik (route Rosso-Bogué) et la poursuite des travaux du tronçon Rosso-PK32 et de la voirie de la ville de Rosso ; (ii) la poursuite des travaux de construction de la route Kaédi-M'Bout-Selibaby-Gouraye ; (iii) l'achèvement des travaux de l'ouvrage de Lekraa Lakhthar, des ouvrages de franchissement pour le désenclavement de Barkéol et l'achèvement des travaux de désenclavement de Bénichab, (iv) la réalisation de plus de 80 km de routes bitumées à Nouakchott ; (v) la réalisation de voiries urbaines à Akjoujt, Nouadhibou et Zouerate ; (vi) le démarrage des travaux de réhabilitation et extension de la route Kiffa-Tintane ; (vii) l'identification des tronçons à réhabiliter en 2010 par la Société d'exploitation des mines d'Akjoujt (MCM) qui s'engage à réaliser 30 km chaque année de la route Nouakchott-Akjoujt ; (viii) l'achèvement des études de faisabilité et d'exécution des routes, Tidjikja-Kiffa, Kiffa-Sélibaby-Frontières du Mali, du périphérique de Nouakchott, du programme de désenclavement de l'Aftout phase I ; (ix) l'évaluation des offres pour la réalisation des travaux de la route Atar-Tidjikja ; (x) l'actualisation de l'étude de la route Nouakchott - Rosso et la finalisation des dossiers d'appel d'offres pour le lancement et le démarrage des études des tronçons Tintane - Néma, Néma-Bassiknou-Vassala-frontières du Mali et Néma-Amourj-Adel Bagrou ; et (xi) l'amélioration de l'entretien routier par le renforcement des moyens financiers de l'ENER dans le cadre des contrats programmes Etat/ENER.

Au niveau du sous-secteur aérien, l'évolution récente a été marquée par : (i) la mise en liquidation de la compagnie Air Mauritanie ; (ii) la création de deux compagnies aériennes (Mauritania Airways et Mauritania Airlines International) ; (iii) la réalisation d'une évaluation de l'environnement institutionnel et juridique régissant le sous-secteur aérien ; et (iv) la consolidation de la gestion de l'espace aérien de la Mauritanie à partir d'un centre de contrôle régional à Nouakchott.

En matière de sauvegarde et de modernisation des infrastructures aéroportuaires, l'accent a été mis sur : (i) la réalisation de l'étude technique du nouvel aéroport de Nouakchott ; (ii) la réhabilitation et le renforcement

des aéroports de Nouakchott, Nouadhibou et Sélibaby ; et (iii) la construction en cours d'une nouvelle tour de contrôle à Nouakchott. Au niveau du cadre réglementaire régissant la sécurité et les opérations aériennes (Code de l'aviation civile et textes d'applications), les efforts engagés se poursuivent.

Au niveau du sous-secteur maritime, l'évolution récente a été marquée par des avancées au niveau du cadre législatif et réglementaire à travers : (i) l'élaboration d'un plan national de recherche et de sauvetage des vies humaines en mer ; (ii) la révision du Code des ports ; et (iii) la réforme du Code de la marine marchande.

Concernant les infrastructures portuaires, les réalisations ont concerné : (i) l'augmentation, en 2009, du volume de tonnage annuel du PANPA par rapport à 2008 ; (ii) la certification du PANPA au code ISPS et la mise en œuvre de ce code (Code international pour la Sécurité des navires et des installations portuaires) ; (iii) le renforcement de la protection anti-intrusion par la passerelle et des clôtures extérieures de l'enceinte portuaire ; (iv) la construction et la mise en place d'un poste de surveillance maritime au wharf ; (v) l'expertise des ouvrages métalliques de la passerelle et du quai ; (vi) la mise en place de la bouée de balisage de la zone d'évitage ; (vii) la mise en place d'une zone clientèle ; (viii) l'organisation de deux opérations de marketing aux foires de Bamako et Kayes ; (ix) la remise en état du pont-basculé ; (x) le renouvellement du balisage ; (xi) l'implantation du système AIS ; (xii) le lancement d'une étude du schéma de développement et d'une revue technique et financière du PANPA ; (xiii) le démarrage des travaux pour l'extension du PANPA ; et (xiv) le lancement des travaux de réhabilitation des débarcadères de Rosso.

Au niveau du renforcement des capacités en matière de sécurité et de sûreté maritime, les principales actions réalisées concernent : (i) l'implantation de l'unité de sauvetage de Nouadhibou et des postes d'intervention à Tiwilit et Legweichichi ; et (ii) la mise en place d'une base de données sur les événements de la mer.

L'insuffisance des infrastructures et *des ressources énergétiques* nationales a conduit les pouvoirs publics à retenir, au cours de la période 2006-2010, les principaux objectifs suivants : (i) améliorer l'offre d'énergie électrique et l'accès des populations à l'électricité ; (ii) promouvoir l'électrification rurale et les énergies renouvelables ; (iii) mettre en œuvre une politique reposant sur la diffusion de choix énergétiques plus performants associant efficacité, fiabilité et viabilité pour toutes les formes d'énergie ; (iv) assurer une parfaite régularité des approvisionnements en hydrocarbures liquides dans des conditions de concurrence saine et de parfaite sécurité tant des personnes que des biens et de l'environnement ; (v) accroître l'offre de gaz butane afin de réduire la demande de combustibles forestiers ; et (vi) renforcer les capacités du secteur.

Dans le *domaine de l'électricité* et au niveau de l'espace urbain fortement marqué par les difficultés récurrentes de la SOMELEC, la principale réalisation a porté sur la mise en œuvre en octobre 2007 d'un plan de redressement de la société. Les premières mesures d'urgence mises en œuvre dans le cadre de ce plan ont porté sur la révision tarifaire, les subventions, l'augmentation de capacité et la remise à niveau des équipements vitaux. Par ailleurs, la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC a connu des avancées importantes avec la création de l'ANADER, maître d'ouvrage délégué pour tous les projets importants dans le domaine des énergies renouvelables. D'autre part, un programme d'investissement d'urgence lancé par le Gouvernement permettra d'augmenter la capacité de production du réseau interconnecté de 56 MW. L'augmentation des capacités de production et de distribution d'électricité a permis : (i) l'achèvement de l'électrification des quartiers de Nouakchott et des localités de Nbeika, Sava, Choum, Arr, Wompou et Dafort ; (ii) la réalisation en cours (achèvement prévu avant fin 2011) d'une centrale de 36 MW et de la boucle 33 kV autour de Nouakchott, de l'extension de la centrale de Nouadhibou, de l'électrification des 6 derniers chefs lieu de moughataa (Amourj, Barkéol, Boumdeid, M'Bagne, Moudjéria et Ould Yengé) ; et (iii) le lancement de l'électrification des nouvelles villes de Rosso, Tintane, des quartiers de Nouadhibou, Néma, Kaédi, d'Adel Bagrou, El Ghayree, Kamour, etc.

Pour la première fois dans le domaine de la délégation de service, la réforme adoptée en 1998 a été mise en œuvre, avec l'attribution de l'exploitation des réseaux et la gestion technique et commerciale des kits

solaires à des opérateurs privés nationaux. Cette approche vise à créer un effet de levier avec des ressources publiques pour attirer les investissements privés dans un secteur a priori non rentable, ce qui permettrait de diminuer la contribution publique et de libérer des ressources pour augmenter l'accès à l'énergie. Malgré la hausse vertigineuse du prix des hydrocarbures, l'intérêt pour ce type d'activités nouvelles est resté intact auprès du privé local.

Dans le domaine de la maîtrise d'énergie, qui préoccupait les autorités publiques au cours de la période du deuxième plan d'actions du CSLP, la politique de diffusion de l'énergie a consisté à l'identification des bénéficiaires et de la zone d'intervention de l'opération « butanisation » (Triangle de l'Espoir).

Dans le domaine des hydrocarbures raffinés, la mise en œuvre du deuxième plan d'actions du CSLP s'est traduite par les acquis suivants : (i) la promulgation d'une loi pétrolière qui met en place un dispositif de régulation avec la création de la Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHY) ; (ii) l'adoption d'un décret réglementant les conditions d'attributions de licences pour l'exercice des activités dans la filière aval des hydrocarbures ; (iii) la segmentation de l'activité de la filière du Gaz butane qui a permis l'arrivée de nouveaux promoteurs privés disposant d'un parc important d'emballages ; (iv) l'adoption de plusieurs textes réglementaires notamment les décrets fixant les éléments constitutifs des prix du carburant et du gaz butane ; (v) la réalisation des études sur les stations-services ; (vi) la mise en place d'un fonds de solidarité qui a permis de générer 6 milliards d'ouguiyas en 2009 pour le budget de l'Etat ; et (vii) la création en 2009 d'une nouvelle société, GIP-SA pour la réhabilitation et la gestion des infrastructures de réception, de transfert et de stockage de la raffinerie de Nouadhibou, à travers un partenariat entre la SOMIR (30%) et la SNIM (70 %). Ce partenariat permettra de mobiliser environ 9 milliards UM pour la réalisation de ces travaux et résoudre le problème de la sécurité des approvisionnements du pays.

Dans le *domaine des télécommunications*, quatre principaux objectifs avaient été retenus : (i) développer les infrastructures de télécommunications ; (ii) renforcer le cadre institutionnel ; (iii) développer l'usage des TICs ; et (iv) renforcer la concurrence et améliorer la qualité des services.

En matière de développement des infrastructures de télécommunications, la période 2006-2010 a connu la poursuite du déploiement des réseaux fixes et mobiles sur le territoire national.

Concernant le renforcement du cadre institutionnel, plusieurs actions ont été accomplies, notamment : (i) le développement des outils de collaboration (messagerie, Internet, Intranet, helpdesk) qui ont permis de faciliter les échanges entre différentes directions de l'Administration ; (ii) le développement de la plateforme informatique de l'Administration (Datacenter, acquisition d'équipements, extension de l'Intranet haut débit) ; (iii) le développement des systèmes d'information (gestion électronique du courrier, élaboration des schémas directeurs informatiques des départements ministériels) qui améliorent l'efficacité de l'Administration ; (iv) le développement d'importants portails dans le domaine des technologies de l'Internet, (service public, gestion des plans d'actions des départements, gestion des concours ...) ; et (v) création d'un Groupement d'Intérêt Economique regroupant les trois opérateurs de télécommunications et la MAURIPOST pour la réalisation et la gestion du projet de connexion du pays au câble sous marin ACE.

S'agissant du développement de l'usage des TICs, le secteur des télécommunications a connu une croissance importante notamment dans les domaines du GSM où le nombre d'abonnés a dépassé les deux millions avec une croissance de plus de 35 % annuellement ; (ii) la large bande s'est développée avec la mise en place des lignes ADSL et de 3G dans certaines capitales régionales ; et (iii) la télédensité a atteint 70 % en 2008.

En matière de renforcement de la concurrence et d'amélioration de la qualité des services, la mise en œuvre du CSLP II a permis : (i) l'octroi d'une 3<sup>ème</sup> licence GSM ; (ii) l'obtention par les trois opérateurs d'une licence globale (GSM, Fixe, Internet) ; (iii) le renforcement de la compétition entre les opérateurs du mobile, notamment en matière de tarifs, et ce à travers l'introduction d'un troisième opérateur ; et (iv) l'amélioration de la qualité des services des opérateurs.

## B. ANCRAGE DE LA CROISSANCE DANS LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE DES PAUVRES (AXE 2)

Comme l'ont montré les différents profils, la pauvreté en Mauritanie est avant tout rurale. Le bilan de cet axe mettra l'accent sur le secteur rural qui fait vivre plus de 60% de la population et qui constitue l'une des principales sources de la croissance économique.

### ***a. Le développement rural***

De nombreuses actions ont été réalisées au cours de la période 2006 -2010. Cependant, leur mise en œuvre a eu peu d'impact sur les objectifs fondamentaux qui sont : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; (ii) assurer un accès équitable aux ressources ; (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement du secteur ; (iv) améliorer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif ; et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire...).

L'absence d'une vision stratégique claire à moyen et long terme explique en grande partie les difficultés qu'a connues le secteur au cours des dernières années. En effet, depuis l'élaboration de la stratégie sectorielle en 1998 et sa révision en 2001, aucune approche stratégique pour le secteur n'a été développée en dépit de l'état des lieux réalisé en 2007 et de la note de politique sectorielle préparée en 2009. Les conclusions de ces travaux devaient servir à élaborer une stratégie à même de permettre un développement global des différentes filières et ce, à un moment où la crise alimentaire des années 2007-2008 et les autres chocs exogènes récents interpellent sur la vulnérabilité d'un pays comme la Mauritanie.

En ce qui concerne *l'agriculture*, les actions réalisées au cours de cette période ont porté sur : (i) l'aménagement et la réhabilitation de 6300 ha de terres en irrigué au cours de la période du CSLP II ; la production céréalière moyenne a été de 151000 Tonnes par an, couvrant environ 30 % des besoins du pays en céréales ; (ii) l'amélioration de l'approvisionnement et de la commercialisation par le désenclavement des zones de production avec la réalisation de 83 km de digues de pistes rurales en zone oasienne, de bretelles et d'ouvrages de franchissement hydrauliques dans la vallée (21 ouvrages et 5 dalots de désenclavement), l'augmentation des capacités de stockage et le développement de crédits spécifiques ; (iii) la mise en œuvre d'un important programme d'appui au secteur dans le cadre du Programme spécial d'intervention (PSI) dont un des volets les plus importants a concerné le secteur irrigué ; (iv) le désendettement des paysans opérant dans ce secteur à travers la prise en charge par l'État de plus de 7 milliards UM de leur dette en vue d'améliorer la situation économique des producteurs ; (v) la création d'une Société de travaux agricoles (SNAT) ; (vi) la réalisation d'un programme de protection des cultures contre la divagation des animaux par l'installation de barbelés sur 14000 ha à travers l'utilisation d'une main d'œuvre locale rémunérée sur les ressources du projet ; et (vii) la mise en œuvre de programmes annuels de lutte contre les ennemis des cultures (criquets, sauteriaux, sésamie, etc.). A cela s'ajoutent des efforts entrepris dans le sens de la protection des cultures contre la divagation des animaux, notamment dans les zones des cultures pluviales.

Dans le domaine de *l'agriculture oasienne*, il y'a lieu de souligner l'appui important apporté aux MICO par des formations et un encadrement poussé. Par ailleurs, un important programme hydraulique consistant en la réalisation de puits et de seuils de ralentissement a été mis en œuvre.

Dans le domaine de *l'élevage*, le problème majeur reste la faible intégration entre les secteurs de l'agriculture et de l'élevage en dépit de la lettre de politique dont est doté le sous-secteur de l'élevage depuis 2004. En ce qui concerne le CSLP II, les actions ci-après ont été menées : (i) la réalisation d'infrastructures vétérinaires (111 parcs de vaccination ; 28 pharmacies vétérinaires ; 107 puits pastoraux ; 40 réserves pastorales) ; (ii) la mise en œuvre de programmes de développement de cultures fourragères (production fourragère sur 180 ha) ; (iii) la mise en œuvre d'un programme d'amélioration génétique dans les filières bovine et avicole ; (iv) l'organisation des campagnes annuelles de prophylaxie du cheptel avec un taux de couverture vaccinale contre les grandes maladies passant de 52% en 2005 à 94% en 2009 ; ainsi

que (v) la réalisation d'études sur la filière viandes rouges et sur les bassins laitiers du sud. D'autres actions ont été lancées ou sont en cours de lancement, qui permettront d'améliorer la valeur ajoutée tirée du secteur (marché central de bétail à Nouakchott, création de la mutuelle de crédit d'élevage).

Au niveau de *l'aménagement rural*, plusieurs actions ont été réalisées tant au niveau du pluvial qu'au niveau de l'irrigué : la réalisation de 20 barrages et de 14 seuils de ralentissement ; l'exécution de travaux de digues de protection, de confortement de digues et diguettes, le recalibrage de marigots (Koundi, N'Diorol) et la construction de 159 km d'émissaires de drainage. Dans ce même cadre s'inscrivent également les programmes d'entretien et d'amélioration des barrages, digues et diguettes à l'occasion de la préparation des campagnes agricoles dans les différentes zones de production.

L'ensemble du secteur rural demeure cependant soumis à des contraintes au niveau de toutes les filières. Parmi ces contraintes figurent la faible organisation des producteurs, l'insuffisance de leur responsabilisation, l'absence de politique claire en matière de recherche-formation-vulgarisation ainsi que dans le domaine du foncier et de la gestion des terroirs.

### **b. Le développement urbain**

Le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 s'articulait autour des axes suivants : (i) le développement des infrastructures dans les agglomérations urbaines ; (ii) le développement économique des villes ; (iii) l'amélioration de la gestion urbaine ; et (iv) le renforcement de la coordination et des capacités des intervenants.

Dans le domaine de *l'urbanisme*, cette période a connu une nette évolution sur le plan institutionnel qui a donné une importante impulsion politique au secteur qui s'est traduite par : (i) l'achèvement de la restructuration et du remembrement de la Kebba d'El Mina qui a permis d'assurer la sécurité foncière à plus de dix mille ménages désormais installés sur des sites appropriés et équipés de services de base ; (ii) le lancement de trois opérations d'envergure en matière de restructuration de quartiers précaires à Nouakchott (Hay Saken pour 6000 ménages, Arafat) et Nouadhibou ; (iii) l'approbation du Code de l'urbanisme ainsi que la préparation de ses textes d'application ; (iv) l'approbation du règlement général de la construction ; (v) l'inventaire des réserves foncières de Nouakchott et Nouadhibou ; (vi) des actions de police urbaine pour lutter contre l'occupation anarchique des sols ; (vii) le règlement définitif de l'occupation des blocs rouges en prélude à l'aménagement d'un centre-ville moderne dont les études sont en cours ; (viii) le lancement d'opérations de rénovation urbaine à Rosso, Tintane et la nouvelle moughataa de Dhar ; et (ix) la mise à disposition de nouvelles assiettes foncières, notamment la création d'une nouvelle zone commerciale et industrielle en vue d'encourager les investissements et d'autres assiettes permettant de répondre à des contraintes spécifiques (règlement de la question des blocs rouges à Nouakchott ; relogement des populations affectées par les programmes de restructuration des quartiers précaires, etc.).

Malgré le niveau encore faible de l'offre en matière *d'habitat*, des progrès importants ont été accomplis, notamment : (i) l'achèvement et la commercialisation du programme de 1050 logements réalisé par la SOCOGIM en collaboration avec des banques de la place ; (ii) la construction dans le domaine de l'habitat social entre 2006 et 2008 de 2100 modules à Nouakchott et à Nouadhibou ; (iii) la construction d'environ 1000 logements à Nouakchott essentiellement à travers des promoteurs immobiliers privés sur conventions avec l'Etat ; (iv) l'achèvement et la commercialisation partielle de 1485 parcelles aménagées à Nouakchott et un programme d'aménagement et de viabilisation de 884 parcelles de type social en cours de démarrage à Nouakchott (El Mina) ; (v) l'octroi de concessions foncières à des promoteurs privés internationaux pour amplifier l'offre d'habitat ; (vi) la création de la Société ISKAN à partir de la fusion entre la SOCOGIM et l'ANAT en vue de disposer d'un outil pour la promotion du secteur ; (vii) l'approbation du plan stratégique de développement des bâtiments administratifs et de la stratégie de l'habitat ; et (viii) l'adoption de mesures permettant la levée des goulots d'étranglement du secteur du BTP et la promotion des matériaux locaux.

**Encadré n°3. L'Aménagement des quartiers précaires dans les grandes villes**

La période 1960–2010 a connu des changements importants en Mauritanie en matière de répartition des populations sur le territoire national mais également à l'intérieur des agglomérations urbaines. Ces changements ont ainsi durablement installé le pays dans la sphère des pays « dits urbains » puisque sa population urbaine a régulièrement crû pour atteindre en 2010 près de 1 939 000 habitants ; soit 60 % d'une population totale estimée à 3 300 000 habitants.

Ces chiffres traduisent la croissance accélérée des villes, la paupérisation de franges importantes de la population vivant dans les périphéries urbaines, la pression sur les équipements et infrastructures urbaines, ainsi que la demande accrue en matière de logements et d'accès aux services de base. Pour la seule ville de Nouakchott, la population des quartiers précaires était estimée en 2008 à 194 000 habitants (25 % de la population totale de la ville) soit environ 38 800 ménages occupant une superficie de 1072 ha.

La volonté des pouvoirs publics d'éliminer les quartiers précaires et d'offrir à leurs populations des conditions d'habitat plus décentes a conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes intégrés de restructuration de ces quartiers.

Ces programmes visaient la réduction des effets de la pauvreté et la lutte contre la vulnérabilité en milieu urbain en offrant aux populations nécessiteuses : (i) la sécurité foncière ; (ii) l'accès à un habitat décent et à une infrastructure sociale convenable ; et (iii) l'accès au crédit simplifié pour le logement et les activités économiques.

La première opération entreprise est celle menée entre 2003 et 2007 à El mina, sous forme d'opération pilote. Cette opération a permis de garantir la sécurité foncière à plus de 16 000 ménages et de réaliser un important programme physique (équipements et infrastructures) pour un montant de près de 4 milliards d'ouguiyas.

Par la suite, le Gouvernement a retenu une approche participative à moindre coût qui privilégie l'action des autorités administratives et communales pour la réhabilitation des autres quartiers précaires de Nouakchott et de Nouadhibou.

Cette approche implique fortement les représentants des populations dans la sensibilisation, l'information et l'identification des ménages concernés. C'est cette démarche qui est mise en œuvre dans la restructuration du quartier précaire d'Arafat actuellement en cours et qui a également permis, entre 2008 et 2010, la restructuration du quartier précaire de Hay Saken qui a concerné près de 6000 ménages.

**c. La promotion de la micro finance et de la micro entreprise**

Au cours de la période 2006 – 2010, l'objectif essentiel défini par la stratégie nationale de promotion de la micro-finance adoptée en 2003 porte sur le développement d'une culture d'épargne et de crédit adaptée aux conditions des populations pauvres. L'enjeu principal est de favoriser l'émergence d'un tissu d'IMF viables et pérennes couvrant la totalité du territoire.

La répartition des opérateurs dans ce domaine entre secteurs public et privé ne permet pas d'avoir un bilan exhaustif, quand bien même on sait que l'activité micro-finance a connu un développement fulgurant porté par une demande accrue et une multiplicité d'approches et d'intervenants (CAPEC, MICO, Beit El Maal, Nissa Bank, GFEC, etc.). Le bilan des activités les plus importantes réalisées pour la période 2006-2010 s'établit comme suit : (i) l'accroissement, au cours de la période, du nombre d'adhérents qui sont passés de 94 000 en 2004 à 185 000 adhérents en 2009 ; (ii) l'augmentation de l'encours de crédits distribués qui est passé de 7,41 milliards ouguiyas en 2006 à 18,9 milliards ouguiyas fin décembre 2009, soit une progression de l'ordre de 155 % ; (iii) l'accroissement des dépôts sur la même période a été de 154 % par rapport à 2006. Ces dépôts se chiffrent à 5,4 milliards d'UM en 2010 ; (iv) le financement, dans le domaine de la micro finance féminine, de 436 projets en 2006 et 4 475 projets par les Nissa-Bank pour un montant global de 505 898 381 ouguiyas ; (v) l'attribution à travers Beit El Maal, institution en gestation dans le cadre du Programme Twize, de plus de 70 000 micro-crédits à des activités génératrices de revenus à Nouakchott et à Nouadhibou pour un montant de plus d'un milliard d'ouguiyas ; et (vi) l'adoption d'un cadre légal et réglementaire spécifique et l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur ce même cadre sur toute l'étendue du territoire national.

#### **Encadré n°4. Micro finance : un cadre légal et réglementaire adapté**

Le développement de la micro finance constitue un axe fondamental de la stratégie du Gouvernement visant l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres. Le développement de la Micro finance constitue, en effet, un élément essentiel de la réforme du système financier national en contribuant à sa diversification et en permettant au plus grand nombre de citoyens de bénéficier de services financiers adaptés, eu égard au rôle des IMFs dans le développement d'une culture d'épargne et de financement des Micros et Petites Entreprises (MPE) et des Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des populations qui n'ont pas accès aux services bancaires.

Conscients de l'importance de ce secteur, les pouvoirs publics ont entamé en 2007 une révision du cadre légal et réglementaire de la micro finance. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi (ordonnance N° 005/2007) a été promulguée ainsi que ses textes d'application (4 instructions du Gouverneur de la BCM ont été édictées). Ce cadre réglementaire a permis : (i) de démêler l'enchevêtrement des textes régissant le secteur de la micro finance avec ceux régissant les banques et établissements financiers par la mise en place d'une réglementation plus adaptée à ce secteur visant notamment plus de transparence et de professionnalisme ; et (ii) de mettre fin au monopole exercé par des structures coopératives et mutualistes par l'ouverture de la profession à d'autres formes juridiques notamment les sociétés anonymes (classées dans la catégorie B) et les ONGs, les projets et les associations de développement (classés dans la catégorie C).

#### **d. La sécurité alimentaire**

En matière de *sécurité alimentaire*, le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 s'articulait autour de quatre axes complémentaires : (i) la promotion de solutions durables à l'insécurité alimentaire ; (ii) le renforcement du système d'alerte précoce ; (iii) l'amélioration des capacités d'intervention ; et (iv) l'amélioration de la coordination et le renforcement des capacités des intervenants en tenant compte des recommandations de la politique nationale de développement de la nutrition.

En l'absence d'une stratégie de sécurité alimentaire dont une première ébauche avait été élaborée en 2004, les principales actions entreprises au cours de la période 2006-2010 ont concerné : (i) la création de plus de 3 500 stocks villageois de sécurité assurant la disponibilité et la proximité des produits alimentaires en milieu rural ; (ii) le renouvellement du stock national de sécurité alimentaire ; (iii) la mise en œuvre d'un programme de projets de promotion du développement local (réalisation de 256 microprojets de sécurité alimentaire) ; (v) la distribution de vivres aux plus nécessiteux (32 000 tonnes) ; (vi) l'exécution des programmes de filets de sécurité au profit des populations vulnérables (478 AGR) ; (viii) la vente subventionnée des produits de première nécessité dans le cadre du PSI (44 000 tonnes) ; (ix) la mise en œuvre d'un programme de nutrition (465 Centres d'Alimentation Communautaire, 1 460 CRENAM et 10 cantines scolaires) ; et (x) la réhabilitation des infrastructures de stockage (20 magasins de 1000 tonnes et 15 de 200 tonnes).

#### **e. Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté**

Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté sont généralement mis en œuvre par des administrations de mission (Commissariats, ANAIR etc.) au profit de groupes de population vulnérable et sensible (les populations démunies, les mendiants, les diplômés, les rapatriés etc.).

Le plan d'actions du CSLP pour la période 2006-2010 mettait l'accent sur le recentrage de ces programmes basé sur quatre principes directeurs essentiels : (i) le ciblage ; (ii) l'approche intégrée ; (iii) l'approche participative ; et (iv) le recours systématique à la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les programmes mis en œuvre durant la période 2006-2010 ont permis : (i) la réalisation d'infrastructures sociales et communautaires (santé et éducation) ; (ii) un meilleur accès aux services de base (eau potable, électricité) ; (iii) la réalisation d'infrastructures hydrauliques et de désenclavement ; (iv) l'insertion des jeunes diplômés ; (v) le financement d'activités génératrices de revenus ; et (vi) l'assistance aux

populations vulnérables (mendiants, handicapés, réfugiés, personnes touchées par les séquelles de l'esclavage...) ainsi que l'assistance aux populations sinistrées.

L'élaboration et la mise en œuvre de ces programmes se sont déroulées généralement selon une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs centraux, régionaux et locaux (départements, administration territoriale, élus, société civile, bénéficiaires, partenaires au développement) à tous les niveaux du cycle de projets.

## C. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET EXPANSION DES SERVICES DE BASE (AXE 3)

---

Conscient de l'interdépendance entre la réussite des politiques d'accélération de la croissance, l'ancrage de celle-ci dans la sphère économique des pauvres et la nécessité du développement des ressources humaines et de la généralisation de l'accès des pauvres aux services de base, le Gouvernement a maintenu cet axe au centre des priorités du CSLP.

Dans ce cadre, le deuxième plan d'actions du CSLP couvrant la période 2006-2010, a défini onze domaines prioritaires à fort potentiel de réduction de la pauvreté et des disparités. Il s'agit de : (i) l'éducation ; (ii) l'alphabétisation ; (iii) la Formation Technique et Professionnelle ; (iv) la santé et la nutrition ; (v) l'hydraulique et l'assainissement ; (vi) la promotion de l'emploi ; (vii) la politique de population ; (viii) la promotion féminine et l'équité de genre ; (ix) l'enfance ; (x) la protection sociale ; et (xi) l'accès universel aux services de base.

### **a. L'éducation**

L'objectif du secteur de l'éducation, pour la seconde phase du CSLP, était de produire un capital humain à même de favoriser le développement économique et social du pays. La réalisation de cet objectif devait se faire à travers la mise en œuvre d'une stratégie qui s'articule autour de : (i) l'amélioration de l'offre éducative par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'offre scolaire (publique et privée) plus adaptée à la demande ; (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement ; (iii) l'amélioration de l'efficacité interne et externe afin de fournir une main-d'œuvre hautement qualifiée pour améliorer la productivité du secteur traditionnel, favoriser son développement et pour satisfaire les besoins d'un secteur moderne appelé à s'étendre dans les prochaines décennies ; et (iv) l'amélioration et le renforcement de la gestion et du pilotage du système éducatif.

La mise en œuvre du CSLP II a été marquée par la poursuite des efforts en matière de construction/réhabilitation d'infrastructures scolaires et de formation, de recrutement et de formation du personnel enseignant.

Au niveau du *fondamental*, l'effectif des élèves a sensiblement augmenté passant de 465 887 élèves en 2005/2006 à 512 998 élèves en 2008/2009, soit un taux de progression de 10% sur la période. Le nombre d'écoles a atteint 3 793 contre 2 980. La contribution de l'enseignement privé est passée de 7 % en 2006 à 10% en 2009.

Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental qui était de 96,9 % en 2006 s'est situé à 99% en 2009, dépassant ainsi la cible de 98% prévue en 2010. La parité garçons/filles est légèrement en faveur de ces dernières (50,4%). Le taux de rétention demeure faible car seuls 61% des élèves environ restent jusqu'à la fin du fondamental. La probabilité d'achever le cycle du fondamental est plus forte pour les garçons (42%) que pour les filles (34%). La cible du TBS en 2010 a été atteinte dans toutes les wilayas à l'exception du Gorgol (90,09%) et du Hodh Charghi (86,8%).

Au niveau du *secondaire* (premier cycle), le TBS a baissé, passant de 27,7% en 2006 à 22,9% en 2009 reflétant la même tendance à la baisse observée au niveau du taux de transit entre le fondamental et le secondaire : 56% en 2006 contre 36,7% en 2009. L'enseignement secondaire (second cycle) a connu au cours de la même période une régression de 15 % de ses effectifs avec un TBS de 32,8% pour les garçons et 28,4% pour les filles. Il est également observé une baisse de la qualité au niveau de cet ordre d'enseignement, illustrée par la faiblesse des résultats aux examens du BEPC et du Baccalauréat. L'application de la réforme a révélé le manque criant de professeurs de disciplines scientifiques capables d'enseigner en français.

En matière d'*Enseignement supérieur*, plusieurs réformes ont été introduites, notamment : (i) la mise en place du système LMD ; (ii) la désignation des instances de l'université par mode électif ; et (iii) l'adoption de plusieurs textes réglementaires (statut des enseignants et chercheurs, fonctionnement du Conseil National de l'Enseignement Supérieur, etc.).

Par ailleurs, d'importantes actions ont été réalisées, à savoir : (i) création d'une faculté de médecine ; (ii) création d'un Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) ; (iii) création d'un Institut Supérieur d'Enseignement Technologique à Rosso (ISET) ; et (iv) lancement des travaux de construction du nouveau campus universitaire de Nouakchott.

Au niveau de ce sous-secteur, la parité garçons/filles n'est pas atteinte car ces dernières représentent moins du quart des effectifs. En plus, le manque d'efficacité interne constitue la caractéristique principale de ce cycle d'enseignement, à en juger par les taux d'échecs particulièrement élevés. En effet, plus de trois quarts des étudiants inscrits en 1ère année redoublent et globalement le taux de redoublement de l'Université de Nouakchott pour l'année universitaire 2008/2009 est de 59%.

Sur le plan qualitatif et malgré l'augmentation importante de ses effectifs, l'enseignement supérieur en Mauritanie souffre encore d'une faible efficacité interne et externe. Au niveau de l'efficacité interne, les taux d'échec sont relativement élevés. Quant à l'efficacité externe et malgré l'absence d'informations récentes, les éléments disponibles montrent des taux de chômage élevés parmi les sortants de l'Université de Nouakchott.

Les principaux facteurs explicatifs de la faible efficacité du dispositif d'enseignement supérieur sont en grande partie liés au caractère très académique des enseignements dispensés, à l'absence de la recherche scientifique, au faible niveau d'équipement des ateliers et laboratoires et à la non implication du secteur privé.

### **b. L'alphabétisation et l'enseignement originel**

Au sujet de l'*alphabétisation*, les objectifs du CSLP II étaient de : (i) permettre à toute la population âgée de 14 ans et plus de maîtriser la lecture et le calcul ; (ii) améliorer la rétention au niveau de l'enseignement fondamental ; (iii) consolider l'alphabétisation initiale par une post alphabétisation et par des formations professionnelles de base tournées vers les AGR ; et (iv) développer l'écrit par l'autoformation.

Si la situation de l'alphabétisation a connu une évolution positive au cours des dernières années reflétée par l'amélioration du taux d'alphabétisation global (61,5% en 2008 contre 57,5% en 2004), il n'en demeure pas moins qu'elle reste en deçà des espoirs. Sur le plan de l'équité, des disparités réelles continuent à être observées entre les hommes et les femmes (70,3% et 54,4%, respectivement) et entre les milieux de résidence (73,3% en milieu urbain contre 50,3% en milieu rural). Cependant, l'intensification des efforts aussi bien en amont (enseignement fondamental) qu'en aval (personnes en activité n'ayant pas été alphabétisées) permettront certainement de gagner en performance contre ce fléau qui touche encore une bonne partie de la population active du pays.

Au cours de la période 2006-2010, les réalisations ont porté sur : (i) la mise en œuvre d'un vaste programme de campagnes de sensibilisation et de séances d'alphabétisation au profit de dizaines de milliers de personnes (40 250 adultes ont été alphabétisés) ; (ii) la construction de plus de 1 600 salles de classe d'alphabétisation ; et (iii) la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation par les médias ayant touché plus de 6100 adultes dont 97% de femmes, en plus d'un programme spécifique d'alphabétisation de 1000 femmes.

En matière d'*enseignement originel*, les efforts ont porté sur la construction de 10 mahadras modèles avec des logements pour élèves et la mise en ligne du curricula de l'enseignement originel.

Dans le domaine des *affaires islamiques*, plusieurs séances d'animation ont été organisées tant à l'intérieur du pays que dans les pays voisins d'Afrique (44 missions de prêche dans 11 pays) pendant le mois du ramadan, ou pour les concours de récitation de coran ou de préparation de l'opération de pèlerinage annuel. L'organisation de sessions de formation et d'ateliers de renforcement des capacités a permis d'améliorer les

compétences des Imams et des leaders religieux. Un appui important a été mis en place pour assurer le bon fonctionnement de 514 mosquées et 350 mahadras et garantir le paiement des indemnités de 4 593 imams.

Le pilotage du secteur a enregistré de bons résultats notamment ; (i) renforcement du cadre réglementaire organisant le waqf et l'aumône obligatoire et (projets de décrets élaborés, (construction d'échoppes au marché d'El Mina, redynamisation de l'unité d'édition, élaboration de requêtes) ; et (iii) réalisation d'une étude sur la restructuration de l'ISERI pour l'instauration, entre autres, mesure du système LMD.

### **c. La formation technique et professionnelle**

En matière de formation technique et professionnelle, les objectifs du CSLP II étaient : (i) d'opérer des réformes profondes centrées, au niveau institutionnel, sur l'unification du pilotage du secteur ; (ii) d'améliorer la gouvernance du système de la FTP ; et (iii) de dynamiser les instances de concertation Etat-Patronat (Conseil National de la FTP).

Dans ce domaine, les réalisations sont les suivantes : (i) l'amélioration de la capacité d'accueil des établissements de formation ; (ii) la rénovation des équipements de plusieurs filières de formation ; (iii) la formation de dizaines de formateurs et de personnels d'encadrement ; (iv) la réalisation et l'équipement, en cours par la SNIM, d'un centre de formation technique et professionnelle ; (v) l'élaboration de plus de 24 programmes de formation suivant l'APC ; (vi) l'expérimentation de l'implantation de ces nouveaux programmes a été achevée au niveau du BT dans le secteur tertiaire et est en cours de généralisation pour le niveau du CAP ; (vii) la mise en place d'un jumelage autour de l'implantation de la démarche qualité ; et (viii) la formation continue au profit de plus 2 700 personnes.

### **d. La santé et la nutrition**

#### *i. Politique nationale de santé*

La politique poursuivie dans le domaine de *la santé* avait pour principaux objectifs : (i) d'améliorer l'espérance et la qualité de vie des populations en réduisant la mortalité et la morbidité globales, particulièrement la mortalité et la morbidité maternelle et infanto-juvénile ; (ii) d'augmenter l'intervalle inter-générationnel et réduire l'indice synthétique de fécondité ; (iii) d'atténuer l'impact des endémo-épidémies dont le VIH/SIDA et les maladies émergentes sur le développement psychologique et socio-économique du pays ; (iv) de réduire la faim et la malnutrition dans la population, en particulier chez les groupes vulnérables ; (v) de garantir aux enfants en difficulté et aux groupes vulnérables un accès à des services de base efficaces, durables et adaptés ; (vi) de renforcer la participation communautaire dans le développement et la gestion des stratégies d'accès aux services de base ; et (vii) d'améliorer la coordination intersectorielle.

L'analyse de la situation sanitaire du pays montre la persistance de taux élevés de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile, respectivement 686 pour 100.000 naissances vivantes, 122‰ et 77‰. Ainsi, et selon les conclusions du rapport national de suivi des OMD publié en 2010 et au rythme de l'évolution actuelle des indicateurs, seul l'OMD relatif à la lutte contre le sida peut être atteint à l'échéance de 2015 moyennant des efforts soutenus. Par contre, il est improbable que les cibles visant à «réduire la mortalité des enfants et améliorer la santé maternelle» soient atteintes en 2015.

Dans le domaine de la couverture sanitaire, 67% des populations ont accès à une structure de santé dans un rayon de 5 km, avec une répartition spatiale inégale : 98% à Nouakchott, contre 52% au Hodh El Gharbi. Face à cette situation, d'importantes stratégies ont été développées en matière de couverture sanitaire, de forfaits obstétricaux, en vue de réduire substantiellement la proportion des populations n'ayant pas un accès facile à une structure de santé et qui vivent généralement dans des zones rurales pauvres, éloignées ou enclavées.

La couverture sanitaire a été renforcée grâce à : (i) la construction d'un hôpital régional à Zouerate et de 33 postes de santé ; (ii) la réhabilitation de 8 postes de santé ; (iii) l'équipement de 4 hôpitaux régionaux et de 45 postes de santé ; et (iv) la création de trois centres hospitaliers spécialisés (CNC, CNO, CHME), la transformation de quatre hôpitaux régionaux en centres hospitaliers régionaux. A cela, s'ajoute la fourniture

des moyens de communication pour les postes de santé et du matériel roulant (ambulances, véhicules légers et tout-terrain).

S'agissant de la lutte contre la maladie, les principales actions préventives, curatives et d'accompagnement pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles et infanto-juvéniles ont porté sur : (i) l'extension du forfait obstétrical aux trois wilayas de l'Est (les deux Hodhs et l'Assaba), à Nouadhibou, au Gorgol et au Brakna ; (ii) la régularité des campagnes de vaccination des enfants de moins de 5 ans ; (iii) la fourniture de moustiquaires imprégnées ; (iv) l'organisation de campagnes de sensibilisation des populations ; (v) la prise en charge thérapeutique des cas de fistules obstétricales ; et (vi) la formation du personnel soignant : médecins ( gynécologues obstétriciens, urologues et pédiatres), sages-femmes, accoucheuses auxiliaires et infirmiers.

Cependant, la situation de la lutte contre la maladie se caractérise par l'absence d'une stratégie efficace de développement de services de qualité à même de soulager rapidement les souffrances des malades, notamment les enfants et les femmes enceintes. Cette situation se traduit par un faible niveau de fréquentation des structures de santé (0,6 contact par personne et par an) d'où le recours de plus en plus fréquent d'une partie des malades, soit à une structure sanitaire à l'étranger, soit à la médecine traditionnelle pour les catégories essentiellement pauvres. Il y a lieu de noter ici l'énorme retard pris dans la mise en œuvre complète de l'approche communautaire.

Au niveau de l'amélioration de la performance du secteur, les principales actions entreprises sont : (i) l'élaboration et l'adoption d'un plan d'actions triennal pour 2010 -2012 ; (ii) la formulation du plan d'actions pour l'atteinte des OMD ; (iii) la revue du CDMT 2009-2011 ; et (iv) l'organisation des revues annuelles du secteur et du renforcement de la supervision et du contrôle des actions.

#### *ii. Politique de la nutrition*

Dans le domaine de la *nutrition*, les principales réalisations ont concerné : (i) le développement d'un programme national de nutrition communautaire ; et (ii) la mise en œuvre d'un programme national de changement de comportement en matière de nutrition communautaire; il s'agit de l'ouverture de 194 centres de nutrition communautaires (CNC) au niveau de sept wilayas du pays de haute prévalence de la malnutrition au bénéfice de 9 857 femmes enceintes et de 12 504 femmes allaitantes. Ces CNC ont permis le suivi de la croissance de plus de 18 693 enfants.

Cette dynamique a été renforcée par : (i) l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de communication nutritionnelle pour le changement de comportements ; (ii) la création du Conseil National de Développement de la Nutrition et de son Comité Technique Permanent et les commissions régionales; (iii) le renforcement des capacités humaines des coordinations régionales en matière de nutrition et de communication (recrutement de 14 spécialistes en nutrition et communication et formation de 194 agents de nutrition) ; (iv) la mise en œuvre du programme conjoint d'accélération de la prise en charge de la lutte contre la malnutrition dans le Sud-Est ; et (v) la mise en œuvre du protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë, de la stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et des directives de supplémentation en vitamine A.

#### **e. L'hydraulique et l'assainissement**

Le plan d'actions du CSLP 2006-2010 avait retenu pour le secteur de *l'hydraulique et de l'assainissement* un objectif global portant sur « l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité et qualité à des prix abordables pour tous de façon durable ». Cet objectif devait être réalisé à travers la mise en œuvre des axes stratégiques suivants : (i) améliorer l'accès à l'eau potable ; (ii) connaître et protéger les ressources en eau ; (iii) améliorer les conditions d'assainissement ; (iv) promouvoir le partenariat public - privé ; et (v) renforcer les capacités du secteur.

En matière d'accès à l'eau potable, des progrès ont pu être réalisés : 58,3% des ménages en ont accès en 2008 contre 52% en 2004.

En milieu urbain, 35% des ménages sont raccordés au réseau public d'eau potable par un branchement privé (35% pour les villes y compris Nouakchott, gérées par la SNDE et 38% pour les villes gérées par l'ANEPA). Si la SNDE est l'unique fournisseur d'eau potable, en milieu urbain, le mode principal d'accès à l'eau reste le recours aux charretiers et revendeurs d'eau pour 62% des ménages. Dans les zones non loties à Nouakchott, Atar et Rosso notamment, le mode principal d'alimentation en eau par charretier concerne 84% des ménages et seulement 5% ont accès à un branchement.

Cependant, le niveau de consommation d'eau n'a pas connu d'évolution par rapport à 2006 : 46 l/j/personne pour les ménages disposant de branchement privé et 18 l/j/personne pour les clients des charretiers et autres revendeurs. Le mode d'accès à la ressource en eau est dominé par les puits sans pompes pour les ménages ruraux (49,2%) alors que le recours aux services des revendeurs reste la source d'approvisionnement la plus répandue en milieu urbain (62%), et ce malgré l'importance des actions engagées en faveur du développement du secteur de façon générale et de l'amélioration de l'accès à l'eau potable plus particulièrement.

En terme de réalisation physique au cours de ces dernières années, les projets et programmes ci-après ont été mis en œuvre dont notamment : (i) le projet points d'eau au sahel ; (ii) les projets de lutte contre le Ver de Guinée ; (iii) la composante eau potable du projet Lehdada ; (iv) la poursuite de la réalisation des travaux du projet Aftout Essahili ; (v) la réalisation et l'équipement de 350 points d'eau ; (vi) l'achèvement du projet de renforcement des champs captant d'Aioun et Timbedra ; (vii) l'alimentation en eau de la ville de Nouadhibou, ainsi que le renforcement de la production et de la distribution dans les villes de Bababé, Djiguenni, Kobenni, Bassikounou, Maghama et Kankossa ; (viii) la poursuite de l'exécution du projet AEP du fleuve (21 stations) ; et (ix) la mise en œuvre de programmes d'urgence et prioritaires en 2007-2008.

Au niveau institutionnel et réglementaire, plusieurs textes d'application du code de l'eau, ont été adoptés dont notamment le décret portant création du Conseil National de l'Eau et déterminant ses modalités d'organisation et de fonctionnement et celui portant conditions de création des zones de sauvegarde stratégiques de la ressource. En outre, l'ANEPA a été transformée en établissement public dénommé l'Office National des Services d'Eau en milieu Rural (ONSER). Cet établissement est chargé d'assurer l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, du suivi de la gestion et de la maintenance des ouvrages et infrastructures hydrauliques en milieux rural et semi-urbain.

La connaissance et la protection des ressources en eau sont d'une importance capitale dans un contexte de rareté de ces ressources comme c'est le cas de la Mauritanie. A cet égard, les actions suivantes ont été entreprises : (i) la réalisation d'inventaires des points d'eau existants ; et (ii) la mise en valeur de nouvelles ressources.

Concernant l'assainissement, resté longtemps parent pauvre du secteur, il a suscité ces derniers temps un regain d'attention qui a permis la réalisation d'un certain nombre d'actions ayant porté sur : (i) la création d'un Office National chargé de l'Assainissement ; (ii) la construction de 30 nouveaux avaloirs ; (iii) l'acquisition de deux hydro-cureuses ; (iv) la mise en œuvre de projets pilotes pour la fabrication (dans le respect des normes d'équipements d'assainissement) ; (v) la réalisation des travaux de contournement de la Polyclinique à Nouakchott ; (vi) la réhabilitation de la station d'épuration de Nouakchott ; et (vii) la réalisation de réseaux d'assainissement à Rosso, Aleg et Kaédi.

Cependant, la situation dans le domaine de l'assainissement reste marquée par de faibles niveaux d'accès à des latrines (45,7% des ménages au niveau national). En milieu rural, 68% des ménages ne disposent pas de latrines. Au niveau urbain, 56 % des ménages ont des latrines et seulement 13,6% possèdent des toilettes à chasse d'eau.

Au sujet de la promotion du partenariat public-privé, les actions suivantes ont été mises en œuvre : (i) la mise en application des procédures de délégation du service public en eau ; et (ii) la mise en place de la tarification de l'eau dans le cadre des activités entreprises par les intervenants avec des écarts au niveau du prix du mètre cube.

### **f. L'emploi**

Dans ce domaine et au cours de la période 2006-2010, les objectifs du CSLP II étaient : (i) de maximiser la création d'emplois ; (ii) d'organiser le marché de l'emploi ; et (iii) d'améliorer la qualité de l'emploi.

Dans ce cadre, les principales réalisations ont concerné : (i) l'élaboration d'une stratégie de l'emploi ; (ii) l'intégration de la démarche décentralisée en matière d'emploi dans les processus régionaux de lutte contre la pauvreté ; (iii) la promotion de l'auto-emploi à travers le financement de projets d'entreprise, l'accompagnement et le conseil des diplômés chômeurs ; (iv) l'organisation de stages au profit des demandeurs d'emploi ; (v) le démarrage des activités du PRECAMF ; (vi) l'extension des activités du projet à haute intensité de main d'œuvre PPPT à plusieurs wilayas ; et (vii) le lancement et l'extension du PNIME.

### **g. La politique de population**

En matière de politique de population, les objectifs retenus dans le CSLP II étaient de : (i) réduire l'indice synthétique de fécondité de 4,7 à 4,2 ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la déclaration de politique de population ; (iii) assurer un développement régional harmonieux favorisant la fixation des populations dans leurs terroirs ; et (iv) réduire les inégalités entre genres.

Dans ce cadre, il est observé la lenteur dans l'évolution des principaux indicateurs de population, notamment l'indice synthétique de fécondité et le taux d'usage de la contraception qui sont quasiment stables depuis une dizaine d'années : le premier était de 4,6% en 2007, contre 4,7% en 2000 ; le deuxième progresse légèrement mais reste à un niveau parmi les plus bas au monde : 9,3% en 2007 contre 5,1% en 2000.

### **h. La Culture, jeunesse et sports**

Dans le domaine de *la culture*, la stratégie sectorielle a visé les trois objectifs majeurs suivants : (i) promouvoir la culture et les arts ; (ii) conserver et valoriser le patrimoine culturel ; et (iii) promouvoir les structures du livre et de la lecture publique.

Dans ce contexte, les principales réalisations sont : (i) la promulgation d'une loi de protection du patrimoine immatériel ; (ii) l'organisation de festivals culturels annuels et de tournois culturels interrégionaux ; (iii) la mise en œuvre des plans de sauvegarde et schémas directeurs des villes anciennes telles que Koumbi Saleh, Aoudaghost, et Aghreijitt ; et (iv) la mise en place d'un système de micro crédits pour financer l'artisanat et les métiers du patrimoine.

En matière de *jeunesse et des sports*, le second plan d'actions du CSLP s'était fixé comme objectifs de : (i) prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes ; et (ii) promouvoir un sport de haute compétition.

En matière de jeunesse, les actions réalisées sont : (i) la création de plusieurs centres d'écoute et de conseils pour sensibiliser les jeunes sur certains fléaux tels que la drogue, les MST, le VIH/SIDA et la migration clandestine ; (ii) la formation des agents relais, des formateurs en matière de pair éducation et pairs éducateurs (plus de 500 agents et éducateurs formés) ; (iii) la construction et la réhabilitation des maisons de jeunes (Tidjikja, Atar, Aleg et Selibaby ; et (iv) la mise en place d'un réseau national des jeunes.

Dans le domaine *des sports*, les réalisations sont les suivantes : (i) l'organisation des Etats Généraux du sport et de la jeunesse ; (ii) la formation de 80 maîtres d'EPS pour l'enseignement de la discipline dans les établissements secondaires et universitaires ; (iii) la réalisation d'un stade omnisports à Kaédi et d'un stade à Nouadhibou (stade en cours de gazonnage dans le cadre du projet GOAL de la FIFA) ; (iv) l'aménagement et l'équipement d'un espace sportif destiné au sport féminin au niveau de l'Office du Complexe Olympique ; et (v) la mise aux normes de la FIFA de l'Office du Complexe Olympique.

### **i. La promotion féminine et l'équité de genre**

Dans les domaines de *la promotion féminine*, de *la petite enfance* et de *la protection sociale*, il était prévu, dans le cadre du CSLP II, de : (i) renforcer la participation économique des femmes ; (ii) améliorer l'accès des femmes aux services sociaux de base ; (iii) promouvoir les droits et la participation politique et sociale

des femmes ; (iv) développer des stratégies de changement de comportement ; (v) renforcer les capacités institutionnelles du département ; (vi) améliorer l'offre et la qualité de l'éducation de la petite enfance et la prise en charge de l'enfance à besoins spécifiques ; (vii) élaborer une stratégie nationale de protection sociale ; et (viii) assurer une meilleure prise en charge médicale et éducative des groupes vulnérables – handicapés, enfants en difficulté, femmes chefs de ménages, personnes âgées – et leur offrir un environnement favorable à leur intégration et à leur développement socio-économique.

En matière de promotion féminine et de genre, des avancées ont pu être enregistrées avec 50,4% des effectifs du fondamental constitués de filles, 18% des membres du parlement sont des femmes (Sénat et Assemblée nationale) et 30% au niveau des conseils municipaux. De plus, en 2007, plusieurs femmes avaient accédé à des postes de commandement comme hakems et walis et 20% des portefeuilles ministériels étaient occupés par des femmes en 2009. Par contre, des progrès restent à faire en matière d'enseignement secondaire et supérieur, d'alphabétisation, d'emploi, de lutte contre les mutilations génitales et les mariages précoces etc.. En effet, le TBS au niveau du secondaire est de 28,4% pour les filles, contre 32,8% pour les garçons ; la participation des femmes au supérieur est encore inférieure à 25%, alors que l'analphabétisme et le chômage continuent à frapper respectivement 45,6% et 42% des femmes. De même, des pratiques telles que l'excision des filles et les mariages précoces demeurent encore répandues dans la société mauritanienne.

#### **j. Politique de protection de l'enfance**

Dans le domaine de *l'enfance*, les actions suivantes ont été réalisées : (i) l'adoption, en 2006, d'une politique nationale de développement de la petite enfance ; (ii) l'amélioration de la couverture de l'enseignement préscolaire au niveau des différents modes d'éducation et de garde qui a atteint 7% en 2009 contre 5% en 2005 ; (iii) la construction et l'équipement d'un local pour le Centre de Formation de la Petite Enfance ; (iv) le recrutement et la formation d'un noyau de formateurs, la formation de 485 monitrices de jardins d'enfants et de 250 éducatrices communautaires ; (v) la construction/réhabilitation et l'équipement de 16 centres régionaux de ressources pour la petite enfance ; (vi) l'ouverture de 23 jardins d'enfants publics et l'élaboration d'un programme national d'éducation préscolaire adapté au contexte de l'enfant mauritanien ; (vii) la création et l'équipement, en 2007, d'un centre de protection et d'intégration sociale pour les enfants victimes de VEDAN renforçant ainsi le dispositif de leur protection ; (viii) la construction d'un centre d'insertion et de réadaptation des enfants en conflit avec la loi ; et (ix) l'exécution d'un programme d'indemnisation et d'insertion de 463 enfants anciens jockeys aux Émirats Arabes Unis et l'appui au renforcement des services sociaux de base dans leurs localités d'origine.

Le cadre réglementaire régissant la petite enfance s'est vu renforcé par : (i) l'adoption d'une ordonnance portant protection pénale des enfants ; (ii) la formation des magistrats, des auxiliaires de justice et des acteurs sociaux ; (iii) la création d'une brigade de police pour mineurs ; et (iv) l'élaboration et l'adoption d'un décret fixant les mesures alternatives à la détention des mineurs.

#### **k. La protection sociale**

Dans le cadre de *la protection sociale*, le premier impératif était l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale (SNPS) qui prend pleinement en compte le caractère multidimensionnel de la problématique. Parallèlement à la formulation de la SNPS, les efforts en matière d'action sociale et de filet de sécurité orientés en faveur des populations les plus vulnérables devaient être poursuivis ainsi que des actions permettant de développer des mécanismes de partage des risques en matière de santé.

Les objectifs du CSLP II étaient : (i) d'évaluer et de réviser le cadre juridique existant afin de l'orienter vers la promotion et la protection des droits de l'ensemble des groupes vulnérables ; (ii) de développer les infrastructures de manière plus centralisée et plus équitable en permettant aux zones rurales d'en bénéficier ; (iii) de renforcer la coordination entre les différents acteurs intervenant dans l'action sociale et ; (iv) d'améliorer les capacités des services déconcentrés de l'action sociale.

Dans ces domaines, des actions ont été entreprises, notamment : (i) l'extension des infrastructures pour enfants à besoins spécifiques (écoles et centres pour aveugles et sourds muets) et la scolarisation de 500 enfants handicapés ; (ii) le renforcement des capacités des associations des handicapés et la distribution de plusieurs lots de matériels adéquats (500 fauteuils roulants, 200 béquilles, 200 cannes blanches) ; et (iii) la prise en charge des malades indigents.

### **Encadré n°5 : Protection de la petite enfance**

L'évaluation de la seconde phase du CSLP montre que la dimension de l'enfance a connu une évolution importante aux plans de la vision politique, stratégique et institutionnelle. Les efforts ont été focalisés, au cours de la période, sur l'amélioration du cadre global de développement de la petite enfance et sur la définition d'orientations stratégiques visant la protection et la promotion des droits de l'enfant. C'est ainsi que plusieurs textes législatifs en faveur de l'enfance ont été promulgués dont la loi N° 2007-042 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage ; l'ordonnance N° 2005-015 du 5 décembre 2005 portant protection pénale de l'enfant et la loi N° 2003-025 du 17 juillet 2003 portant répression de la traite des personnes.

Sur le plan international, la Mauritanie a également ratifié les conventions et protocoles internationaux et régionaux de droits de l'homme ou de l'enfant, dont les plus importants sont : (i) la convention relative aux droits de l'enfant; (ii) le protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; (iii) la Convention N° 138 (1973) de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi ; (iv) la Convention N° 182 (1999) de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ; (v) la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant africain ; et (vi) le protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le cadre de protection des droits de l'enfant a été renforcé par l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale de protection sociale des enfants et la conception d'un système de protection axé sur la réforme du Conseil National de l'Enfance et l'instauration de plates-formes régionales de concertation pour la protection des droits de l'enfant.

Malgré la volonté des pouvoirs publics manifestée par ces nouvelles législations, les indicateurs demeurent inquiétants particulièrement au niveau de la survie de l'enfant (taux de mortalité infantile 122 pour 1000 en 2007 -MICS 2007), du développement de l'éducation de la petite enfance (seulement 7 % des enfants de la tranche d'âge 3-6 ans accèdent aux services d'éducation et de garde préscolaire). Les indicateurs relatifs aux enfants sans soutien familial, objets de violence, d'abus ou de discrimination sont également inquiétants : l'enquête MICS 2007 estime à 16.4 % le taux des enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent à plus de 1000 les enfants vivant partiellement ou totalement dans la rue et que 6 % des mendiants sont des enfants.

Cette situation alarmante doit conduire à la prise en compte de la problématique de la petite enfance dans la stratégie de protection sociale.

### **I. L'accès universel aux services de base**

Le CSLP II s'est fixé comme objectif global, en matière d'accès universel aux services de base d'accompagner les politiques de développement propres à chaque secteur (télécommunications, TICs, électricité, eau, assainissement) par des politiques et des programmes visant l'amélioration de l'accès à ces services, notamment en faveur des populations et des zones pauvres.

Dans ce cadre, les actions réalisées au cours de la période 2006-2010 ont porté sur : (i) la réalisation de 14 centrales thermiques et 7 autres sont en cours de réalisation au niveau de plusieurs localités du pays ; (ii) l'électrification rurale décentralisée (par kits solaires) au niveau de 24 communes avec l'installation et la gestion par délégation de plus de 4 320 kits solaires ; (iii) la réalisation de 5 plateformes fonctionnelles dans 5 localités du Brakna ; (iv) la réalisation de 53 réseaux AEP dans plusieurs wilayas du pays ; (v) l'équipement de 42 forages ; (vi) la poursuite des travaux de construction et de connexion de 42 châteaux d'eau ; (vii) la réalisation de 4 cabines GMPES dans 4 localités ; (viii) la création d'un centre d'accès internet et de formation à El Mina ; et (ix) le lancement du DAO pour la réalisation des tronçons des pistes reliant Néma – Oualata et pour les tronçons des pistes de Koubeni – Medbougou – Voulanya – Touil – Tintane.

## **D. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AXE 4)**

---

Le CSLP II s'était fixé comme orientations stratégiques : (i) la consolidation de l'Etat de droit ; (ii) l'amélioration de la gouvernance environnementale ; (iii) le renforcement des capacités de l'administration ; (iv) l'appui à la décentralisation ; (v) la gestion efficace des ressources publiques ; (vi) le renforcement des capacités de la société civile ; (vii) la promotion de la communication ; et (viii) la promotion de l'approche participative.

Depuis 2008, ces orientations ont été renforcées par la ferme volonté du Président de la République de faire de la bonne gouvernance un axe majeur de l'action des pouvoirs publics.

### ***a. La consolidation de l'Etat de droit***

Au plan des *libertés publiques, du renforcement de la démocratie et de la transparence du choix citoyen*, les cinq dernières années ont connu l'organisation d'élections présidentielles, législatives et municipales pluralistes et transparentes. De nombreux partis ont été reconnus y compris ceux qui ont été pendant longtemps empêchés d'exercer leurs activités. Le système électoral a connu des améliorations sensibles avec l'introduction du vote des mauritaniens à l'étranger et la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), qui a supervisé avec succès tous les scrutins qui ont été organisés (élections présidentielles, législatives et municipales). Les listes électorales et les résultats des différents scrutins ont été publiés sur Internet, ce qui a largement contribué à crédibiliser ces élections, tout comme le recours à l'assistance des observateurs nationaux et étrangers.

*L'unité nationale et la cohésion sociale*, piliers centraux de l'Etat de droit, ont été promues à travers des mesures concrètes pour le règlement du passif humanitaire consécutif aux événements de 1989 (signature de protocoles d'accords entre les pouvoirs publics et les ayant droits ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et l'organisation du retour et de la réinsertion des mauritaniens déplacés à l'extérieur des frontières nationales à la suite de ces événements. A cela s'ajoute l'adoption de la loi 2007-048 du 03 Septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes couplée avec la mise en œuvre d'un Programme d'Eradiation des Séquelles de l'Esclavage (PESE) appelé à contribuer, à travers le financement de projets concrets, à l'amélioration des conditions de vie des communautés vulnérables concernées et permettre leur insertion dans la vie économique et sociale de manière durable.

En ce qui concerne *la justice*, un travail substantiel de codification et de renforcement des capacités a été réalisé à travers : (i) l'adoption d'importants textes comme la loi incriminant les pratiques esclavagistes citée plus haut, la loi sur le trafic illicite des migrants, les principaux textes processuels et statuts particuliers et le décret créant les bureaux d'aide juridictionnelle ; (ii) l'amélioration de la qualité des ressources humaines par le biais du recrutement de magistrats et de greffiers. Cet effort a été consolidé à travers la création d'une Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de Magistrature (ENAJM) ; (iii) la facilitation de l'accès des justiciables, notamment les plus démunis, au droit et à la justice par l'adoption de décrets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire et aux tarifs des frais de justice, la création de bureaux d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions et la distribution de la mallette du juge ; (iv) l'amélioration du fonctionnement des institutions en charge de la justice des mineurs et des conditions de détention de ces derniers, parallèlement à la mise en place d'outils spécifiques pour leur réinsertion ; (v) la construction de quatre tribunaux départementaux à Nouakchott, la construction du siège de la Cour suprême, du palais de justice de Kiffa, la relance du chantier du palais de justice de Nouadhibou, et la construction de prisons civiles à Nouadhibou et Aleg ; et (vi) le renforcement du contrôle par le biais d'une inspection générale à tous les niveaux du système juridique et judiciaire.

En matière de *Droits de l'Homme*, et en plus des éléments précités (loi incriminant l'esclavage, programme PESE, retour et réinsertion des rapatriés), les actions réalisées ont porté essentiellement sur la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'Homme dont les rapports sont régulièrement publiés. Les textes créant la CNDH ont été également révisés pour renforcer ses moyens d'action et la hisser au niveau de ses autres consœurs dans le monde.

En outre, les capacités et les interventions du Parlement se sont renforcées grâce à l'augmentation des ressources budgétaires, la poursuite de projets d'appui spécifiques des partenaires au développement et la mise en place d'une Haute Cour de Justice dont le rôle est de sanctionner les infractions imputées aux membres de l'Exécutif dans l'exercice de leurs fonctions, consacrant ainsi, en droit comme en fait, la généralisation du principe de responsabilité.

### **b. L'amélioration de la gouvernance environnementale**

Les actions réalisées dans ce domaine ont concerné : (i) la prise en compte de la dimension environnementale dans les politiques publiques ; (ii) le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire régissant le secteur ; (iii) l'inversion de la déperdition des ressources naturelles ; (iv) la réforme institutionnelle ; (v) les changements climatiques ; (vi) la biodiversité ; et (vii) les engagements internationaux.

En ce qui concerne l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques, les actions réalisées ont porté sur : (i) une analyse globale du système de gouvernance environnementale de tous les départements ministériels ayant des activités connexes à l'environnement. Sur la base de l'évaluation des forces et faiblesses des procédures, des acteurs, des politiques, programmes et projets, des réformes institutionnelles et juridiques ont été proposées (directives d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, révision de la loi-cadre sur l'environnement, etc.) ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'évaluation environnementale comme moyen d'intégration de l'environnement ; et (iii) élaboration des premiers agendas 21, instruments de planification des activités de développement durable, à l'échelle des moughataas.

Relativement à l'inversion de la déperdition des ressources naturelles, les actions ont porté sur : (i) la réalisation d'une série d'analyses économiques des filières forestières porteuses dans le domaine des produits forestiers non ligneux dans les Wilayas du Guidimaka et du Hodh El Gharbi ; et (ii) la mise en place de l'antenne nationale du projet régional Biodiversité Mauritanie-Sénégal qui a réalisé des activités associatives au profit des coopératives pour la mise en œuvre de plans d'aménagement des forêts classées, des zones humides et des parcours sylvo-pastoraux en plus du soutien à des activités génératrices de revenus et de promotion de sous-produits forestiers.

Au plan de la réforme institutionnelle, les réalisations ont concerné : (i) la création d'un département ministériel en charge de l'environnement dont les compétences ont été par la suite élargies au développement durable ; (ii) l'adoption du Plan d'Actions National Environnemental (PANE), de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et du plan d'actions de gestion des risques et catastrophes naturelles ; et (iii) la réalisation d'une évaluation stratégique environnementale et sociale portant sur les activités pétrolières dont les effets porteront sur l'échéance de la programmation prochaine.

Pour ce qui est des changements climatiques, le pays, outre la mise en œuvre de son Plan d'Actions National d'Adaptation en lançant son projet prioritaire de soutien à l'adaptation des systèmes de production agricole vulnérables aux changements climatiques, a accordé une attention particulière à la préservation de la ville de Nouakchott contre l'ensablement et les inondations.

Dans le domaine de la biodiversité, et au-delà des campagnes annuelles de lutte contre les feux de brousse, il y a lieu de signaler les activités menées dans le domaine de la biodiversité Mauritanie-Sénégal relatives aux inventaires et à la cartographie.

Enfin, le pays s'est acquitté de ses engagements internationaux dans le cadre de la quatrième Phase Opérationnelle (OP 4) du Programme des micro-financements du FEM, de la convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, de la convention sur la Diversité Biologique, du Protocole de Montréal et du Protocole de Kyoto et de la participation d'une délégation de haut niveau au Sommet de Copenhague en décembre 2009.

### **c. Le renforcement des capacités de l'administration publique**

Dans ce domaine, le deuxième plan d'actions du CSLP fixait les principaux objectifs suivants : (i) renforcer le cadre institutionnel et organisationnel ; (ii) assurer une gestion optimale des ressources humaines de l'Etat ; et (iii) améliorer la qualité du service public.

Au cours de la période 2006-2010, l'action des pouvoirs publics, afin d'atteindre les objectifs cités plus haut, s'est focalisée sur les réalisations suivantes : (i) le lancement du processus d'assainissement de la fonction publique à l'issue des recensements qui y ont été effectués ; (ii) le renforcement des ressources humaines dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'administration douanière ; (iii) l'adoption et la mise en application des statuts spéciaux des personnels de la Sûreté Nationale et de la Protection Civile ; (iv) la révision du statut des professeurs de l'enseignement supérieur dans la perspective de la promotion de la recherche scientifique ; (v) la mise en ligne de l'inventaire des formalités administratives, des portails de services publics et de la plateforme informatique de l'administration ; (vi) l'élaboration d'un cahier de charges pour la mise en place d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat ; et (vii) le recrutement et la formation en cours de 500 agents de l'État au sein de l'ENAJM en vue de suppléer aux départs à la retraite dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

D'autres réalisations ont porté sur : (i) la modernisation de l'administration territoriale avec la poursuite du programme de construction et de réhabilitation des résidences des autorités administratives, la construction de sièges pour la Primature et un ensemble de ministères ou de structures publiques sur financement du budget de l'Etat ou dans le cadre de partenariat avec des pays amis ; (ii) le démarrage des programmes de modernisation du Réseau Administratif de Commandement (RAC) et ; (iii) le renouvellement du parc automobile et le renforcement des crédits de fonctionnement.

### **d. La gestion efficace et transparente des biens publics**

Dans ce cadre, le CSLP II s'est fixé comme principaux objectifs : (i) d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion des biens publics ; et (ii) d'introduire, de manière explicite, dans les politiques publiques les thèmes de lutte contre la corruption, de détournement des biens publics et du rapport entre le citoyen et la chose publique.

Au plan de la programmation et de l'exécution budgétaires, l'accent a été mis sur : (i) la présentation et l'adoption par le Parlement de lois de règlement annuelles ; (ii) la poursuite des réformes portant sur la déconcentration des fonctions d'ordonnateurs, de contrôleurs financiers et de comptables au niveau de toutes les entités centrales et régionales ; (iii) l'élaboration d'un système d'information intégré des finances publiques ; et (iv) la création d'un CTSPE piloté au niveau de la BCM devant permettre d'améliorer la collaboration et les échanges entre toutes les structures intervenant dans l'information économique et le renforcement des capacités des différents acteurs des finances publiques.

En matière de gestion du patrimoine de l'Etat et de la fiscalité, les efforts ont porté sur la mise en place d'une comptabilité patrimoniale, l'assainissement de la propriété foncière et sur un certain nombre de réformes dans le domaine de l'administration fiscale, notamment la création d'un bureau de gros contribuables, le passage à une administration fonctionnelle fondée sur la taille du contribuable et l'amélioration de la fiscalité du secteur informel, la réduction des taux d'imposition, l'exonération, de façon partielle ou totale, des produits pharmaceutiques et des denrées de première nécessité et la baisse du taux sur le revenu catégoriel.

En plus des éléments précités, les impératifs d'une gestion rationalisée et assainie ont eu une incidence sur l'administration publique. C'est à ce titre qu'il convient de souligner la suppression de plusieurs centaines de postes fictifs dans la fonction publique, consécutivement aux recensements et recoupements effectués, la cession des véhicules de fonction précédemment affectés aux fonctionnaires, l'assainissement du système des indemnités de logement et d'autres prises en charge accordées à ces derniers, la fixation par décret des indemnités et autres avantages accordés aux présidents et administrateurs des établissements publics et sociétés d'économie mixte, ainsi que la restructuration des représentations diplomatiques, ayant permis un redéploiement des postes diplomatiques en vue d'une plus grande présence de notre diplomatie et des économies de dépenses.

Ces mesures s'ajoutent à celles visant, par ailleurs, l'amélioration des recettes, et au titre desquelles peut être mentionnée la révision des conventions avec les sociétés d'exploitation qui a permis le relèvement de la part du pays dans les revenus d'exploitation des minerais de cuivre et d'or. Il importe de souligner que le Comité National de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), a déjà publié le rapport 2006 et lancé le travail pour l'élaboration des rapports d'audits relatifs aux exercices 2007 et 2008. Ces rapports permettront à l'opinion nationale de disposer d'informations essentielles sur les revenus tirés par l'Etat de l'exploitation des mines et des hydrocarbures et sur leur utilisation.

C'est dans ce cadre également qu'il faut inscrire l'adoption d'un projet de loi portant Code des marchés publics introduisant une réforme majeure du système national de passation des marchés. C'est également dans cette optique qu'il faut considérer le renforcement en ressources humaines et en moyens des organes de contrôle que sont la Cour des Comptes dont les textes ont été revus pour accroître son indépendance et élargir le nombre de ses chambres, l'Inspection Générale d'Etat, l'Inspection Générale des Finances, les inspections internes des ministères. Ces efforts ont permis le recouvrement par le trésor public de montants importants et la mise à la disposition de la justice de certains dossiers, envoyant ainsi un message clair relativement à la fin de l'impunité et à la nécessaire bonne gestion des finances publiques.

Un remarquable effort a, d'autre part, été fait dans le domaine de la lutte contre la corruption et le détournement des biens publics à travers la sanction de tout détournement ou faute de gestion avérés et l'organisation de multiples campagnes de sensibilisation contre la mauvaise gestion et la corruption. A cet égard, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) a été adoptée. Cette stratégie comporte un plan d'actions détaillé en vue d'éliminer à terme le phénomène dans toutes les sphères de la société.

Déjà en 2007, une loi sur la transparence financière dans la vie publique a été adoptée. Au terme de cette loi ont été astreints à déclarer leur patrimoine tous les responsables publics assumant la gestion de ressources publiques ou de charges pouvant être sources d'enrichissement illégal. Ce processus n'avait pas donné de résultats en raison des faibles moyens mis à la disposition de la commission nationale chargée de sa mise en œuvre. Les pouvoirs publics sont en train de redynamiser cette commission en vue d'une mise en œuvre durable des dispositions de la loi.

### **e. La décentralisation**

Approfondir la décentralisation constituait une orientation majeure du CSLP II eu égard au rôle essentiel que jouent les acteurs décentralisés dans le processus de développement économique et social.

Le fait majeur en matière de décentralisation a été l'adoption lors de la séance du Conseil des Ministres, en date du 22 avril 2010, de la « Déclaration de Politique de Décentralisation et de Développement Local » qui réaffirme la volonté politique des pouvoirs publics de faire de la décentralisation un choix irréversible. Cette Déclaration trouvera sa concrétisation notamment à travers le Code des Collectivités Territoriales dont le projet a été finalisé. Il convient de mentionner également la poursuite des efforts visant l'accroissement des ressources affectées au Fonds Régional de Développement (FRD) dans le cadre de l'amélioration du niveau des transferts financiers aux communes. Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de citer l'implication de plus en plus forte des communes dans le processus de développement, à travers leur participation au choix des

investissements réalisés sur leurs territoires, le renforcement de leurs rôles dans le suivi de la mise en œuvre de ces investissements en tant que maîtres d'ouvrages ou bénéficiaires.

Ces évolutions dans le domaine de l'approfondissement de la décentralisation ont été confortées par les avancées dans le domaine de l'aménagement du territoire, dont notamment : (i) l'adoption et la promulgation de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire ; (ii) l'élaboration des textes réglementaires sur l'aménagement du territoire ainsi que la mise en place des structures prévues par la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire, en particulier l'Observatoire National d'Aménagement du Territoire ; (iii) le lancement du Programme intérimaire de l'aménagement concerté du bassin du Karakoro ; et (v) le lancement d'un programme pilote d'accompagnement de la sédentarisation, notamment dans le Hodh el Gharbi.

#### **f. Le renforcement des capacités de la société civile**

Les organisations de la société civile ont connu ces dernières années un développement important et sont de plus en plus associées à l'action des pouvoirs publics dans les domaines économique et social. Leur rôle en tant que contre-pouvoirs et dans le domaine du contrôle de l'action publique est de plus en plus accepté.

Le plan d'actions du CSLP II se fixait comme principaux objectifs de : (i) renforcer les capacités de la société civile, notamment à travers la révision des procédures d'agrément ; (ii) mettre en place de manière effective le FAPONG ; (iii) élaborer et mettre en œuvre un vaste programme de renforcement des capacités ; et (iv) octroyer un appui technique et logistique au Cyberforum de la société civile.

En ce qui concerne les actions réalisées, elles ont porté sur ; (i) l'élaboration d'une stratégie de la société civile ; (ii) la mise en place ou l'affermissement des programmes de renforcement des capacités de la société civile (PASOC, FAPONG, etc.) ; et (iii) la modernisation du cadre juridique de la société civile par l'élaboration de nouveaux textes pour la mise en place d'un arsenal juridique approprié.

#### **g. La promotion de la communication**

Conscient de l'importance de la communication dans la consolidation de l'Etat de droit et de l'ancrage de la bonne gouvernance, le deuxième plan d'actions du CSLP visait à fédérer, organiser et coordonner l'ensemble des efforts nationaux en matière de promotion de la communication.

Dans ce domaine, les efforts déployés ont porté sur : (i) la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audio-visuel (HAPA) ; (ii) l'adoption de plusieurs textes à caractère législatifs et réglementaires (liberté de la presse, libéralisation de l'audiovisuel, aide publique à la presse, carte de presse, etc.) ; (iii) l'amorce de l'ouverture des médias publics aux partis politiques et à la société civile ; (iv) la création d'une seconde chaîne de télévision (TVM-Plus) ; (v) la transformation de la deuxième chaîne de Radio-Mauritanie en radio rurale destinée à la sensibilisation et à la vulgarisation en vue de promouvoir le développement ; (vi) la création de la Radio du Coran ; (vii) la poursuite et le renforcement de l'aide à l'impression des journaux ; (viii) l'organisation de sessions de formation des journalistes ; (ix) l'appui aux organisations représentatives des personnels de la communication ; et (x) la mise en place de points focaux chargés de la communication dans tous les départements ministériels et assimilés.

#### **h. La promotion de l'approche participative**

La promotion de l'approche participative dans tous les cycles des politiques publiques et de développement constitue un impératif majeur dans la formulation et la mise en œuvre du CSLP eu égard à ; (i) sa contribution à l'instauration d'une bonne gouvernance ; (ii) la valorisation des potentiels des populations ; et (iii) l'amélioration de l'impact des politiques publiques.

A ce titre, et dans le cadre du CSLP II, le Gouvernement comptait approfondir ce processus participatif tant au niveau central, régional que local.

Toutefois, les différents changements institutionnels survenus lors de la période 2006-2010 ont affecté le bon déroulement du processus participatif d'élaboration des rapports annuels de mise en œuvre du CSLP II.

Le seul rapport de mise en œuvre couvrant la période 2006-2007 a été réalisé suivant l'approche participative impliquant l'ensemble des acteurs dans toute leur diversité (administrations centrale et territoriale, communes, organisations de la société civile et du secteur privé, personnes ressources, partenaires au développement) dans le cadre des réunions des CTS, GTT, des comités de concertation et des ateliers interrégionaux.

Le présent bilan couvrant toute la période du CSLP II a été réalisé suivant la même démarche participative couronnée par l'organisation d'Assises Nationales en février 2011 qui ont été ouvertes pour la première fois aux partis politiques.

## **E. RENFORCEMENT DU PILOTAGE, DU SUIVI, DE L'ÉVALUATION ET DE LA COORDINATION (AXE 5)**

---

Les différents plans d'actions du CSLP qui ont été mis en œuvre depuis l'année 2001 n'ont pas enregistré de progrès notables en matière de suivi-évaluation en dépit des mécanismes qui sont définis et régulièrement énoncés dans les rapports de mise en œuvre. L'absence d'avancées significatives dans un domaine clé du développement empêche les administrations et les décideurs publics de procéder à des ajustements nécessaires à la conduite des actions de développement et des politiques ou stratégies mises en œuvre.

Les insuffisances constatées en matière de suivi-évaluation et de coordination ont conduit les pouvoirs publics à mettre l'accent, dans le cadre de la formulation du CSLP 2006-2010, sur la nécessité de prendre des mesures adéquates dans cet axe en vue d'assurer une meilleure perception du degré d'efficacité de l'action du gouvernement.

### ***a. Le dispositif institutionnel***

L'élaboration du second plan d'actions du CSLP a été marquée par l'introduction d'un nouvel axe stratégique relatif au renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination, qui vient compléter les quatre axes initiaux du CSLP. Dans ce cadre, les mesures suivantes ont été arrêtées : (i) la création d'un GTT dédié au volet suivi-évaluation du CSLP ; et (ii) l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique intégrant la prise en compte des indicateurs de suivi évaluation du CSLP et des OMD.

Par la suite, le décret 2007-103 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation et de suivi du CSLP a été adopté. Ce décret prévoit un système de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation dont les contours sont clairement identifiés.

Cependant, ce dispositif n'a pas fonctionné de façon régulière et son opérationnalisation a été limitée à des exercices ponctuels à l'occasion de l'élaboration des documents de révision et de suivi de la mise en œuvre du CSLP. En effet, les faiblesses et lacunes qu'il était censé corriger sont restées les mêmes, à savoir : (i) l'irrégularité de la mise à jour des outils de reporting ; (ii) le manque de culture de suivi-évaluation au niveau des départements ; (iii) le caractère non contraignant du CSLP pour la programmation sectorielle ; et (iv) le manque d'appropriation du processus par les parties prenantes.

Les principales causes de tels dysfonctionnements sont entre autres : (i) le fonctionnement irrégulier des CTS et des GTT dont l'action est affectée par les changements répétés dans les organigrammes et dans la configuration de certains départements ministériels ; (ii) le manque d'efficacité des services de suivi-évaluation ; (iii) un système d'information fondé sur des indicateurs souvent trop génériques et difficiles à renseigner ; et (iv) une insuffisante opérationnalité des services sectoriels de planification et de suivi existants.

D'autres causes non moins importantes sont aussi à signaler : (i) les collectivités locales et les services déconcentrés sont pratiquement absents du dispositif institutionnel d'évaluation et la société civile qui commence à s'y intéresser demeure fragile ; (ii) les systèmes d'information administratifs sont globalement faibles et ne constituent pas une priorité opérationnelle même si elle est mentionnée dans la stratégie de développement de la statistique et ; (iii) l'établissement de véritables situations de référence, en préalable à la mise en œuvre de politiques, programmes, projets, n'est pas encore systématisé.

### **b. Le système de suivi - évaluation**

Dans ce domaine, les résultats enregistrés au cours de la période 2006 - 2010 sont faibles et insuffisants et concernent les trois composantes du système de suivi-évaluation : (i) la mise en œuvre du CSLP ; (ii) le suivi de la pauvreté ; et (iii) l'évaluation du CSLP.

Le suivi de la mise en œuvre du CSLP II devait porter sur : (i) l'évolution des allocations de crédits, particulièrement le degré de leur consommation et la traçabilité de leur utilisation ; (ii) le niveau de réalisation des activités prévues ; et (iii) le degré d'atteinte des objectifs fixés à travers le suivi des indicateurs.

Le suivi des activités n'est pas systématisé et s'est limité dans la plupart des cas à des missions ponctuelles provoquées par les partenaires au développement. Cette situation affecte négativement la qualité des rapports de mise en œuvre du CSLP.

Sur les 253 indicateurs retenus pour le suivi du CSLP II, seuls 38 % ont été renseignés pour l'année de référence fixée en 2004. Ce niveau relativement bas du nombre d'indicateurs renseignés s'explique d'une part par le manque de pertinence et l'inadaptation de certains indicateurs au contexte national et les insuffisances du système statistique national à les renseigner d'autre part.

### **c. Les outils de « reporting »**

Dans le CSLP II, les outils de « reporting » proposés portent sur : (i) les tableaux de suivi des ressources ; (ii) le tableau de bord trimestriel sectoriel de suivi des actions prioritaires ; (iii) la note de synthèse trimestrielle et le rapport intermédiaire ; (iv) le rapport annuel sur la mise en œuvre du CSLP ; et (v) les rapports sur l'évaluation de l'impact du CSLP.

Parmi ces différents outils, un seul Rapport de Mise en Œuvre (RMO) a été élaboré en 2008 et a porté sur la période 2006-2007. Les faiblesses constatées en matière de suivi du CSLP sont réelles et ont conduit principalement à la mise en œuvre de nombreuses actions qui n'étaient pas prévues dans le CSLP II au détriment de certaines actions prioritaires.

### **d. La coordination**

Dans ce domaine, l'accent devait être mis sur les objectifs suivants : (i) rationaliser le dispositif de dialogue Etat-PTF ; (ii) renforcer les efforts de programmation et de gestion des finances publiques (y compris les procédures de passation de marchés) ; (iii) améliorer la coordination des partenaires au développement et l'harmonisation de leurs procédures ; et (iv) mettre l'accent sur les aspects de suivi et d'évaluation.

La coordination de l'action gouvernementale est jugée faible et s'est limitée à l'élaboration de plans d'actions sectoriels depuis le début de l'année 2006. En outre et en l'absence d'une opérationnalisation effective des PRLP, les Comités Régionaux de Lutte contre la Pauvreté n'ont pas pu jouer convenablement le rôle qui leur est dévolu en matière de coordination des actions de développement au niveau régional.

La rationalisation du dispositif de dialogue Etat-PTF s'est concrétisée par l'organisation de plusieurs rencontres et discussions avec les partenaires au développement de la Mauritanie : le Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, les réunions des bailleurs de fonds arabes et islamiques en mars 2008 puis novembre 2010, la Table Ronde de Bruxelles en juin 2010 précédée de plusieurs réunions de concertation relatives à sa préparation, à la révision du CSLP et à l'élaboration de son troisième plan d'actions 2011-2015, etc.

Au niveau du renforcement de la programmation et de la gestion des finances publiques, il y a lieu de souligner que malgré la réalisation du CSLP II, d'un CDMT global en 2007, d'un PIP et de lois budgétaires, l'alignement entre ces divers instruments de programmation n'a pas été jusqu'ici convenablement assuré. Toutefois, cette lacune sera corrigée dans le cadre de la préparation du CSLP III et des autres instruments

de programmation (CDMT, PIP, LFI). Concernant la gestion des finances publiques, plusieurs réformes ont été engagées en coordination avec les PTF et feront l'objet d'un schéma directeur des finances publiques.

En outre, la loi portant Code des Marchés Publics a été promulguée, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption a été adoptée en Conseil des Ministres et les travaux de révision du Code des Investissements se trouvent à un stade avancé.

Concernant l'amélioration de la coordination des partenaires au développement et l'harmonisation de leurs procédures et malgré la volonté affichée par ces partenaires, d'importants efforts restent à faire dans ce domaine.

#### **e. L'opérationnalisation du CSLP**

L'opérationnalisation du CSLPII devait se faire à travers la mise en œuvre de trois principales actions : (i) la mise à jour permanente des rapports sectoriels et thématiques pour les adapter aux orientations retenues dans le CSLP ; (ii) l'opérationnalisation du CSLP au niveau régional à travers les PRLP ; et (iii) l'opérationnalisation des PDC dans l'optique de mettre en œuvre les PRLP au niveau communal.

Hormis l'élaboration et l'actualisation de certains PRLP et PDC, aucune avancée significative n'a été enregistrée dans ces domaines.

Le CSLP ne permet pas encore d'évaluer ex-ante, l'impact des réformes envisagées afin de mieux orienter les dépenses publiques et surtout d'identifier les sous- groupes de population pauvre cible en matière de réduction de la pauvreté.

## F. BILAN DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Mauritanie a adhéré à la Déclaration du Millénaire pour le Développement proclamée en l'an 2000 et a pris en compte les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ses politiques et programmes de développement. En effet, l'atteinte de ces objectifs fixés pour l'horizon 2015 coïncide avec la période de mise en œuvre du CSLP (2001-2015) et a été prise en compte dans celui-ci. Ces objectifs sont au nombre de huit, à savoir : (i) réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim ; (ii) assurer l'éducation primaire pour tous ; (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; (iv) réduire la mortalité infantile ; (v) améliorer la santé maternelle ; (vi) Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; (vii) assurer un environnement durable ; et (viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le degré d'atteinte de ces objectifs est ainsi intimement lié à la mise en œuvre du CSLP qui a été perturbée par : (i) des crises internationales (crise alimentaire et énergétique, la crise financière et la crise du réchauffement climatique) ; (ii) les changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période ; (iii) les problèmes de faible capacité des Administrations et ; (iv) le manque d'alignement des outils de programmation (CSLP, CDMT, PIP, LFI).

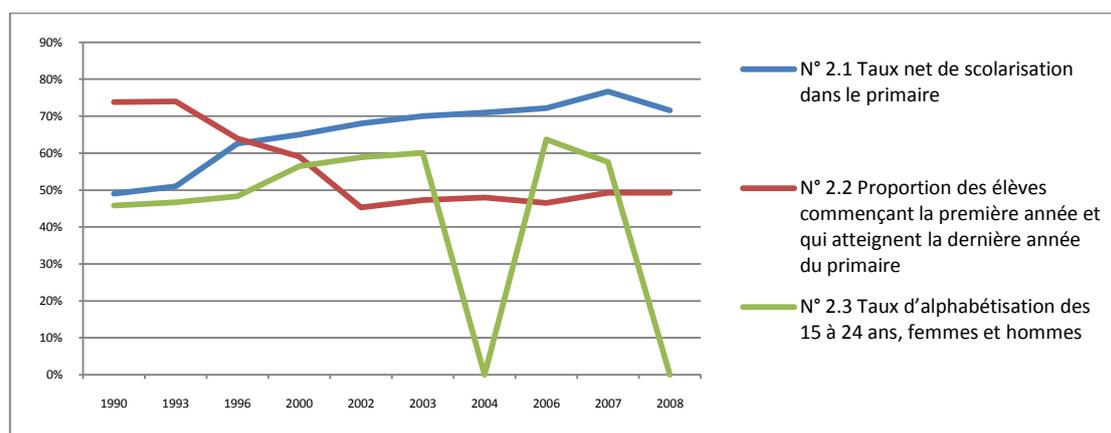
Néanmoins, en dépit de ces difficultés, le pays est en mesure d'atteindre certains des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour d'autres cibles, il est en progression bien qu'il existe des domaines où les progrès sont très insuffisants et appellent des changements d'orientation et des efforts redoublés.

En effet, les Objectifs peuvent être atteints en matière d'accès universel à l'enseignement fondamental (objectif 2), ce qui constitue une avancée remarquable dans la mesure où le taux net de scolarisation dans le primaire était seulement de 49% en 1990.

**Tableau 6. OMD Education**

Indicateurs	1990	1993	1996	2000	2002	2003	2004	2006	2007	2008
N° 2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	51%	62,6%	65%	68%	70%	71%	72,2%	76,7%	71,6%
N° 2.2 Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	74%	64%	59%	45,3%	47,3%	48%	46,5%	49,3%	58,5 %
N° 2.3 Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	46,7%	48,3%	56,4%	58,9%	60,1%	69,7%	63,7%	57,6%	77,5%

*Source. Rapport provisoire des OMD Mars 2010*



Dans le secteur de l'éducation, la parité filles/garçons dans l'enseignement fondamental qui était de 0,72 en 1990 a été déjà atteinte en 2000/2001 (composante de l'objectif 3).

Au niveau de l'hydraulique, il est possible d'atteindre une proportion d'accès à un approvisionnement en eau « amélioré » (satisfaisant) de l'ordre de 74% en 2015, alors qu'elle était de 37% en 1990, ce qui serait conforme aux OMD (objectif 7).

Enfin, les indicateurs disponibles en matière de VIH-SIDA, paludisme et tuberculose (objectif 6) montrent que ces maladies ne progressent plus et que l'on est capable d'inverser la tendance à leur expansion et d'atteindre les OMD correspondants.

Toutefois, le dernier rapport sur les OMD (2009) montre que dans d'autres domaines, des progrès importants ont été réalisés, mais ne permettront pas d'atteindre les OMD (**Voir Encadré 6**).

Il s'agit de : (i) la réduction de la pauvreté (baisse de 57% en 1990 à 42% en 2008) ; (ii) la parité filles/garçons dans l'enseignement secondaire n'est toujours pas réalisée (33% pour les garçons, contre 28% pour les filles en 2008) ; et (iii) la participation des femmes aux décisions politiques qui a connu une remarquable amélioration depuis 2006 et qui nécessite des efforts supplémentaires pour atteindre la cible.

Par contre, pour un dernier groupe d'objectifs, la situation demeure préoccupante et les évolutions ne sont pas satisfaisantes. Il s'agit des objectifs 4 et 5 relatifs à la santé de la mère et de l'enfant. En effet, le taux de mortalité infantile qui est de 122‰ en 2007 reste encore loin de la cible visée en 2015 qui est de 45‰ et en matière de mortalité maternelle, le taux est de 686 pour 100 000 naissances vivantes en 2007 alors que la cible visée en 2015 est de 232.

Il en va de même en matière de santé de la reproduction où le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans n'est que de 9% en 2008 alors que la cible visée est de 100%.

**Encadré n°6. Les OMD : des défis à relever dans le domaine de la santé**

La situation en Mauritanie en matière d'atteinte des OMD est particulièrement préoccupante dans le secteur de la santé où le pays enregistre les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés de la sous-région, à savoir 686 décès pour 100 000 naissances vivantes pour les femmes et 122 décès pour 1000 naissances pour les enfants en 2007 comparés à des valeurs cibles en 2015 de 232 et 45 respectivement. Par ailleurs, le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans n'est que de 9 % en 2008 alors que la cible visée est de 100 %.

Concernant la mortalité maternelle, un ensemble de facteurs expliquent le niveau élevé du ratio de mortalité maternelle : (i) les accouchements à domicile sans assistance spécialisée dont le taux est estimé au niveau national à 39,2% ; (ii) les insuffisances du plateau technique à tous les niveaux ; (iii) les grossesses précoces, rapprochées et répétées ; (iv) l'analphabétisme et la pauvreté ; et (v) le faible accès des grossesses à risque aux soins maternels de bonne qualité, notamment, en cas de besoin à la Césarienne.

La création de l'hôpital mère et enfant et la généralisation du forfait obstétrical contribueront sensiblement à l'amélioration de cette situation. Ces dispositions déjà prises seront renforcées par les principales mesures suivantes : (i) une meilleure couverture fonctionnelle des formations sanitaires sur le plan géographique (les endroits les plus reculés ou enclavés) ; (ii) une maîtrise de la fécondité (disponibilité des moyens et de personnel compétent) ; (iii) la disponibilité des médicaments et de soignants qualifiés pour faire face aux causes les plus fréquentes de mortalité maternelle ci-dessus énumérées, notamment les hémorragies et les éclampsies ; (iv) l'amélioration de la prophylaxie antipaludéenne pour les femmes enceintes ; (v) la prise en charge des signes de malnutrition dans le cadre des examens prénatals ; (vi) l'intensification des activités IEC relatives aux attitudes et comportements liés aux rapports sociaux de genre ; et (vii) la formation de chirurgiens et leur affectation dans les structures de santé. .

Dans le domaine de la mortalité infantile, l'analyse des données disponibles montre que les plus grands écarts de mortalité infanto-juvénile sont liés à des différences de conditions de vie et de nutrition, de niveau d'instruction de la mère, de milieu de résidence et d'indice de richesse.

Il découle de l'évolution de la situation sanitaire des enfants et de l'analyse des principales causes de mortalité infantile et infanto-juvénile que les efforts doivent être orientés vers : (i) la lutte contre la pauvreté et la malnutrition ; (ii) l'efficacité et la généralisation des programmes de vaccination, de façon à renverser la tendance constatée entre 2004 et 2008. Pour cela il y a lieu d'assurer une meilleure participation des populations, un meilleur suivi et des évaluations périodiques de leur impact réel ; (iii) la disponibilité d'une offre de services adaptée aux besoins spécifiques des enfants, y compris en matière d'urgences pédiatriques. Il faut pour cela assurer la présence de pédiatres, d'infrastructures et d'équipements adéquats et la prise en charge intégrée des principales causes de mortalité infantile : les IRA ; les Diarrhées et le paludisme ; (iv) l'implication active des communautés dans les activités programmées et le recours aux techniques d'IEC pour promouvoir des changements positifs dans les attitudes, mentalités et comportements ; et (v) l'amélioration du niveau de la prévention à travers la modification de l'environnement et de l'hygiène de vie des enfants. Il s'agit notamment d'un meilleur accès à une eau salubre et à l'assainissement.

Pour ce qui est de l'accès universel à la santé de la reproduction chez les femmes mariées, la situation en matière d'accès à la contraception est négativement influencée par : (i) les prises de position défavorables de certains milieux religieux ; (ii) l'indisponibilité des produits contraceptifs ; (iii) les faibles capacités techniques des prestataires ; (iv) l'absence d'IEC ; et (v) le manque de dynamisme de la société civile sur ces questions.

Les efforts entrepris ont permis la prise de certaines mesures : (i) la création du PNSR ; (ii) l'intégration des produits contraceptifs dans la liste des médicaments essentiels ; (iii) la célébration d'une semaine de la SR depuis 2003 ; et (iv) le renforcement des capacités techniques des prestataires en matière de planification familiale.

Pour l'avenir, les efforts porteront essentiellement sur : (i) la poursuite et la consolidation des mesures déjà entreprises notamment au profit des couches sociales les plus vulnérables ; et (ii) l'intensification des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la santé de la reproduction.

## **annexe 1 : Récapitulatif des principales réformes mises en œuvre en 2006-2010**

### **1. Politique budgétaire**

- La promulgation d'un nouveau Code des Marchés Publics (2010) ;
- La poursuite de la déconcentration des fonctions d'ordonnateurs, de contrôleurs financiers et de comptables au niveau de toutes les entités centrales et régionales ;
- L'élaboration d'un système d'information intégré des finances publiques de l'Etat ;
- L'élaboration d'un modèle de prévision budgétaire et la généralisation des CDMT ;
- La modernisation de l'administration fiscale et la réforme du système fiscal ;
- La refonte des dispositions législatives ;
- La révision du plan comptable général de l'État et l'introduction d'une comptabilité patrimoniale ;
- La modification du règlement de la comptabilité publique en 2006 ;
- La limitation du recours aux procédures dérogatoires des dépenses publiques (arrêté MF 2007) ;
- L'évaluation des performances de la gestion des finances publiques en 2008 (PEFA) ;
- Scission du Ministère de l'Economie et des Finances en deux départements séparés ;
- L'assainissement en cours du fichier de la solde pour supprimer, notamment, les emplois fictifs, les doublons et les avantages accordés à certains agents de l'État qui n'y ont plus droit ;
- L'opération de recensement des fonctionnaires et agents de l'État ainsi que les efforts menés dans le sens de rapprocher le fichier de la fonction publique avec celui de la solde ;
- La suppression de la prise en charge par l'État des consommations d'eau et d'électricité, et son remplacement par une indemnité forfaitaire versée aux fonctionnaires éligibles ;
- La suppression de la prise en charge sur le budget de l'État des frais de carburant et d'entretien des véhicules de l'Etat et son remplacement par une indemnité de transport avec sa généralisation à tous les fonctionnaires ;
- La résiliation des conventions de logements, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010, et le versement d'une indemnité de non-logement à tous les fonctionnaires.

### **2. Politique monétaire et réforme du secteur financier**

- La poursuite d'une politique monétaire prudente pour la maîtrise de l'inflation ;
- L'amélioration des mécanismes de crédit et sa diversification ;
- L'amélioration de la bancarisation en augmentant l'accès aux services financiers, la transparence de l'information et le développement des moyens de paiement ;
- L'organisation du fonctionnement du marché de change ;
- L'abaissement du taux de la pension livrée contre bons du Trésor qui fait office de taux directeur de la Banque Centrale, de 14% à 12% en octobre 2007 et de 12% à 9% en novembre 2009 ;
- La mise en place d'un Conseil de Politique Monétaire présidé par le Gouverneur de la BCM et chargé de définir la politique monétaire ;
- Le réaménagement du cadre opérationnel de la politique monétaire qui s'est traduit par l'adoption d'un nouveau règlement et d'un nouveau manuel de procédures du marché monétaire ;
- La création de nouveaux instruments d'intervention (Bons BCM, Certificats de dépôt et Billets de trésorerie) et l'élargissement du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques qui disposent désormais, d'un cadre approprié en matière de gestion de trésorerie ;
- La création de bons BCM visant à renforcer l'indépendance opérationnelle de la politique monétaire en permettant à la Banque Centrale d'utiliser ses propres titres aux fins de régulation de la liquidité bancaire ;
- La mise en place d'un Comité de coordination des politiques monétaire et budgétaire.
- L'apurement des arriérés commerciaux vis-à-vis de l'extérieur ;
- La levée depuis octobre 2006 de toutes les restrictions sur les paiements des transactions courantes ;
- La mise en place, en janvier 2007, d'un marché de change qui a marqué un tournant dans la politique de change en Mauritanie.

### **3. Développement du secteur privé et commerce extérieur**

- La mise en service du système SYDONIA ++ (2010) a pour objectif d'accroître les recettes par la mise en place d'un arsenal de mesures réglementaires (loi de finances, tarif, régimes...etc.) et par l'application généralisée des procédures à tous les bureaux informatisés ;
- Le seuil du régime du forfait de l'impôt sur le BIC a été élevé de 3 à 6 millions d'ouguiya (selon les secteurs) à un seuil uniforme de 30 millions d'ouguiya ;

- Les règles de l'impôt minimum forfaitaire (IMF) ont été simplifiées, avec une imposition uniforme de toutes les entreprises au forfait qui s'élève à 2,5% du chiffre d'affaires (2010) et l'impôt sur le BIC a été fixé à 25% des bénéfices des entreprises ;
- Le régime de forfait est déclaratif et non présomptif sur la base d'une déclaration faite au moyen d'un formulaire simple ;
- La promotion de la réglementation de concertation et de négociations commerciales avec la mise en place de la Commission Nationale de Concertation sur le Commerce International (CNCCI),
- La mise en place du Comité National de Pilotage de l'Accord de Partenariat Economique (APE) ;
- La promulgation de la loi sur la normalisation et la promotion de la qualité ;
- La mise en place d'un système national de normalisation et de promotion de la qualité et la création de nouvelles unités industrielles ;
- La mise en place d'un système d'information industrielle ;
- L'élaboration d'un programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles ;
- La mise en place de textes juridiques sur l'enregistrement des activités industrielles ;
- L'adoption d'un décret créant une Commission de Suivi des Entreprises Économiques destinée à suivre les entreprises en difficulté et éviter leur faillite ;
- La mise en place d'un code de l'artisanat ;
- La mise en place des organismes socioprofessionnels de l'artisanat ;
- L'élaboration de la loi sur les PPP et la dynamisation du comité concertation Etat-secteur Privé.

#### **4. Secteur minier**

- L'amélioration du cadre légal et réglementaire notamment la loi minière de 2008, révisée en 2009, ainsi que ses textes d'application ;
- La réforme institutionnelle, en particulier la création de la Direction de la Police des Mines.

#### **5. Secteur de la pêche**

- L'adoption d'un code ISPS pour la sûreté des installations portuaires ;
- La signature de la convention collective maritime.

#### **6. Secteur du Commerce de l'Artisanat et du tourisme**

- La mise en place de cadres juridiques et de réformes institutionnelles pour assurer l'encadrement approprié des secteurs ;
- L'élaboration de la stratégie commerciale 2007-2015 et de la stratégie touristique.

#### **7. Secteur des hydrocarbures (exploitation)**

- La promulgation d'une loi pétrolière qui met en place un dispositif de régulation avec la création de la Commission Nationale des Hydrocarbures (CNHY) ;
- L'adoption d'un décret réglementant les conditions d'attribution de licences pour l'exercice des activités dans la filière aval des hydrocarbures ;
- L'adoption de plusieurs autres textes réglementaires notamment les décrets fixant les éléments constitutifs des prix du carburant et du gaz butane (décrets 2006-030 du 28/04/2006, 137-2008 du 10 juin 2008, 2007/041 du 01/02/2007 et 2009-024 du 26/01/2009).

#### **8. Secteur des transports**

Pour le **sous-secteur terrestre** :

- L'élaboration et la mise à la disposition de tous les départements ministériels et autres structures concernées, d'un recueil de textes (arrêtés) d'application du décret n°2007-006 du 05 janvier 2009 portant code de la route ;
- La création d'une Société de Transports Publics (STP) et l'adoption de son statut.

Au niveau du **sous-secteur maritime** :

- La révision du code des ports ;
- La réforme du code de la marine marchande.

Au niveau du **sous-secteur aérien** :

- La création d'une société publique de transport aérien en 2009 dénommée Mauritania International Airlines.

**9. Développement rural**

- L'élaboration de deux textes d'application du code de l'élevage et du code pastoral.

**10. Environnement**

- La création d'un ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable qui succède au Secrétariat d'État chargé de l'Environnement ;
- L'adoption du PANE et de la SNDD.

**11. Secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement**

- L'adoption de décrets d'application du code de l'eau ;
- La création d'un EPIC en charge des aspects opérationnels de l'assainissement.

**12. Secteur de l'éducation**

- La refonte du cadre réglementaire de l'enseignement supérieur ;
- La création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur (ISET, ISCAE) ;
- Le lancement du processus de restructuration de la formation initiale des enseignants sur la base d'un audit organisationnel des écoles normales d'instituteurs.

**13. Secteur de la santé**

- L'élaboration et l'adoption de la Politique pharmaceutique nationale ;
- L'élaboration et l'adoption d'une Stratégie nationale de survie de l'enfant ;
- L'élaboration et l'adoption de la Stratégie intégrée de lutte contre les maladies non transmissibles ;
- La mutualisation et le partage des risques.

**14. Secteur des affaires sociales, de l'enfance et de la famille**

- La ratification de la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif ;
- La ratification de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) ;
- La ratification de la convention relative aux droits de l'enfant ;
- L'adoption d'une stratégie Genre et une loi d'orientation ;
- La mise en place d'un comité national de lutte contre les VBG y compris les MGF en 2008

**15. Secteur des Affaires Islamiques, Enseignement Originel et Alphabétisation ;**

- L'Adoption de la Stratégie Nationale de l'Alphabétisation (SNA)

**16. Secteur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports**

- La révision du cadre juridique régissant les activités du mouvement associatif opérant dans les secteurs de la culture, de la jeunesse et des sports ;
- L'adoption de la Charte Africaine de la Jeunesse ;
- L'élaboration de textes nécessaires à la mise en place d'un fonds d'appui au développement des activités de la culture, de la jeunesse et des sports.

**17. Urbanisme, Habitat et Aménagement du Territoire :**

- La révision des textes réglementaires organisant l'ADU;
- L'élaboration et l'adoption des textes réglementaires sur l'aménagement du territoire ;
- L'adoption du texte organisant la Profession de l'Architecte ;
- L'élaboration d'un Code de la Construction et de ses textes d'application ;
- L'élaboration et l'adoption des textes d'application de la Maîtrise d'Ouvrage Publique ;
- L'adoption des textes d'application du Règlement Général de la Construction ;
- La révision de la loi sur la promotion immobilière ;
- La reformulation et la finalisation de l'institutionnalisation de BEIT EL MALE du programme d'habitat social Twize ;
- L'élaboration des textes d'application du code de l'urbanisme y compris le RGUS.

**18. Emploi, Formation Professionnelle et Technologies Nouvelles**

- Révision des principaux textes organisant la gestion de la main-d'œuvre étrangère ;
- Adaptation des procédures d'attribution et d'exécution des marchés publics aux spécificités HIMO.

**19. La Sécurité Alimentaire**

- La réforme du dispositif de concertation – coordination ;
- La création d'une structure indépendante de gestion des microprojets (Agence d'Exécution des Microprojets – AEMP).

**20. Droits de L'Homme, Action Humanitaire et Relations avec la Société Civile**

- L'adoption de la loi N° 2007-048 du 03 Septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes ;
- La signature d'un protocole d'accord entre les pouvoirs publics et des ayants droits pour le règlement du passif humanitaire ;
- La création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme.

**21. Justice**

- La promulgation de la loi incriminant les pratiques esclavagistes ;
- La promulgation de la loi sur le trafic illicite des migrants ;
- La révision des textes processuels et statuts particuliers (organisation judiciaire, procédure civile et pénale, statut de la magistrature et statut des greffes) ;
- L'élaboration et l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement des bureaux de l'aide judiciaire ;
- L'élaboration et l'adoption du décret fixant les tarifs des frais de justice ;
- La création des bureaux d'accueil et d'orientation au niveau des juridictions ;
- La distribution de la mallette du juge.

**22. Intérieur et Décentralisation**

- La réalisation d'une étude sur la refonte des textes de base de l'Administration Territoriale en 2008 devant aboutir à un projet de loi ;
- L'élaboration de projets de textes relatifs à la révision de l'organisation de l'Administration Territoriale (rôle et compétences des autorités administratives afin de les adapter au contexte né des multiples et importantes évolutions que notre pays a connues depuis les années 80 en rapport avec les services déconcentrés de l'État et des autres partenaires locaux, rôle dans le processus de développement local, découpage des circonscriptions administratives) ;
- L'élaboration d'un projet de statut particulier du personnel de l'Administration Territoriale mettant en exergue son rôle de magistrat territorial qui préserve les droits statutaires du personnel chargé du commandement territorial ;
- L'adoption d'importants textes de loi (trafic illicite des migrants, bureaux d'aide juridictionnelle) ;
- La création d'une CENI en 2009 ;
- Le retour à l'ordre constitutionnel après les élections du 18 juillet 2009.

**23. Communication**

- L'adoption d'une loi sur la libéralisation de l'audiovisuel.
- La création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audio-visuel (HAPA) ;
- La création de la Radio du Coran ;

**Annexe 2 : Programme d'Investissement Public et financement par secteur 2006–2010 (en millions d'UM)**

SECTEURS	2006	2007	2008	2009	2010
Développement rural	7 423	12 513	17 769	19 179	12 994
Développement Industriel	9 165	13 426	14 979	15 397	13 123
SNIM	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Aménagement du territoire	31 136	41 356	90 885	105 020	112 418
Ressources humaines	9 252	12 409	16 132	16 318	8 227
Développement institutionnel	1 466	2 571	6 947	7 339	7 055
Projets Multisectoriels 1/	7 258	8 724	9 700	28 494	15 022
<b>Investissement total</b>	<b>69 200</b>	<b>94 500</b>	<b>160 273</b>	<b>196 685</b>	<b>174 165</b>
Etat	42 613	61 939	90 286	114 128	100 294
SONADER	1 659	3 552	3 026	2 048	858
Établissements parapublics	21 428	25 509	63 099	75 571	67 687
SNIM	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
<b>Financement</b>	<b>69 200</b>	<b>94 500</b>	<b>160 273</b>	<b>196 685</b>	<b>174 165</b>
<b>Etat</b>	<b>42 613</b>	<b>61 939</b>	<b>90 286</b>	<b>114 128</b>	<b>100 294</b>
Ressources intérieures	22 062	31 924	40 448	57 504	50 618
Dons	6 204	10 576	20 686	20 544	15 286
Prêts (y compris Q.Dons)	14 347	19 439	29 153	36 080	34 390
<b>SONADER</b>	<b>1 659</b>	<b>3 552</b>	<b>3 026</b>	<b>2 048</b>	<b>858</b>
Ressources intérieures	689	652	337	306	658
Dons	0	0	0	0	0
Prêts (y compris Q.Dons)	970	2 900	2 689	1 742	200
<b>Établissements parapublics</b>	<b>21 428</b>	<b>25 509</b>	<b>63 099</b>	<b>75 571</b>	<b>67 687</b>
Ressources intérieures	5 464	5 759	9 179	8 747	13 766
Dons	87	1 500	4 040	185	1 935
Prêts (y compris Q.Dons)	15 877	18 250	49 880	66 639	51 986
<b>SNIM</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 861</b>	<b>4 938</b>	<b>5 327</b>
Épargne	..	..	..	..	..
Dons	3 500	3 500	3 861	4 938	5 327
Prêts (y compris Q.Dons)	0	0	0	0	0
<b>Pour mémoire</b>					
Ressources intérieures	28 215	38 335	49 964	66 557	65 042

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

---

Financement extérieur	40 985	56 165	110 309	130 128	109 124
Dons	9 791	15 576	28 586	25 667	22 547
Prêts (y compris Q.Dons)	31 194	40 589	81 723	104 461	86 576

**Annexe 3 : Degré d'atteinte des OMD : Evolution des OMD en Mauritanie (1990- 2010)**

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Objectif OMD en 2015	Probabilité d'atteinte
<b>1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	<b>Cible 1.A</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté	56,6%	42%	28,3%	<b>Improbable</b>
		2. Ecart de pauvreté (Incidence x Profondeur)	15,9%	6,1%	-	
		3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	4,6%	6,3%	9,2%	
	<b>Cible 1.B</b> : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	4. Proportion emploi/population	nd	27%	100%	
		5. Proportion des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans l'emploi total	nd	69,6%		
		6. Taux de chômage	nd	31,2%	<20%	
	<b>Cible 1.C</b> : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	7. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	47%	39,4%	23,5%	
<b>2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	<b>Cible 2</b> : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	8. Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	73%	100%	<b>Probable</b>
		9. Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	49,3%	100%	
		10. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	77,5%	100%	

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

<b>3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	<b>Cible 3.</b> : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	11. Rapport filles/garçons dans le primaire	0,72%	1,02%	1	Probable
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (Assemblée Nationale + Sénat)	nd	19%	50%	
<b>4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	<b>Cible 4</b> : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité infanto-juvénile au niveau national(en nombre pour 1000)	137	122	45	Improbable
<b>5. Améliorer la santé maternelle</b>	<b>Cible 5A</b> : Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle  <b>Cible5.B</b> : L'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015	14. Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	930	686	232	Improbable
		15. Proportion de femmes mariées (15-49) utilisant une méthode contraceptive	5%	9%	100%	
<b>6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies</b>	<b>Cible6</b> :D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Prévalence VIH/SIDA chez les 15-49 ans		0,6%	< 1%	Probable
		17. Nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dus au paludisme sur le nombre total		6%		
<b>7. Assurer un environnement durable</b>	<b>Cible 7.À</b> : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	18. Proportion du territoire couverte par la forêt	0,4%	0,2%		Probable
		19. Emissions CO2, totales (en Mt)	2,6	2,6		

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015

	<b>Cible 7.B</b> : Réduire la perte de biodiversité, en réalisant, en 2010, une réduction significative du taux de perte	20. Proportion de zones terrestres et marines protégées	nd	0,6%		
	<b>Cible7.C</b> : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des gens sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement	21. Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable	37%	62%	82%	
		22. Proportion de la population utilisant une installation d'assainissement améliorée	nd	21,8%		